

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 6 FÉVRIER 2018

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR**ADMINISTRATION GENERALE**

2018-001	Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	3
-----------------	---	---

FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

2018-002	Délégation de service public par affermage pour l'exploitation du théâtre municipal de Nevers – DSP 17DSP01	23
-----------------	---	----

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire – Mesdames, Messieurs, chers collègues, je déclare ouverte la session du Conseil municipal du mardi 6 février 2018. C'est un Conseil important, avec un sujet unique, la délégation de service public par affermage pour l'exploitation du théâtre municipal de Nevers. C'est la concrétisation de nos quatre projets majeurs de mandat qui donc est en train d'être réalisée, à la fois sur le plan rénovation architecturale et sur le plan développement culturel.

Je vais tout d'abord donner connaissance des procurations. Guillaume Maillard a donné procuration à Fabienne Dessartine, Élisabeth Gaillard à Philippe Cordier, Patrice Corde à Nathalie Royer, Florent Sainte Fare Garnot à Delphine Fleury.

Désignation de deux secrétaires de séance

M. le Maire – Nous avons à désigner deux secrétaires de séance. Je propose de désigner Yannick Chartier et Wilfrid Séjeau. Pas d'opposition ?

2018 - 001

Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

M. le Maire – Il y a des demandes d'intervention sur quelques décisions du Maire. François Diot.

M. Diot – Oui, sur les décisions du Maire n° 2017-331 et 2017-377.

M. le Maire – Y a-t-il d'autres demandes ? Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Des précisions ont été demandées sur les décisions n° 308, 324, 325, 331 et 377.

M. le Maire – Madame Charvy.

Mme Charvy – Bonsoir à tous. Concernant la décision n° 331, je souhaiterais faire un commentaire au sujet de l'acquisition d'un système de verbalisation. Plus exactement, je voudrais replacer le contexte, celui de la mise en stationnement gratuit à Nevers, en lien avec la réforme du 1^{er} janvier 2018.

Je voudrais rappeler ce qu'est la réforme du 1^{er} janvier 2018. Les Villes peuvent fixer elles-mêmes le montant de l'amende en cas de non-paiement du stationnement. Cela s'appelle le forfait post-stationnement. Mais je voudrais surtout rappeler l'objectif de cette réforme, qui est de donner plus de compétences aux collectivités locales afin de donner plus de cohérence à leurs politiques globales de mobilité, et plus particulièrement pour financer tout dispositif de mobilité alternatif (transport en commun, pistes cyclables, etc.), au service, bien sûr, d'un meilleur partage de l'espace public actuellement dévolu à 80 % à l'automobile. Voilà l'esprit de la loi. Qu'est-ce que je constate ? Résultat des courses ? En mettant le stationnement en zone bleue, vous perdez 900 000 euros de recettes, ce qui n'est pas une paille, au détriment de la mise en place d'un plan de mobilité qui soit ambitieux et écologique.

Vous travestissez donc l'esprit du texte. Pourquoi ? Je crains que ce soit par démagogie.

En outre, rien de moins sûr que le stationnement gratuit inciterait les Neversois à revenir au centre-ville. L'afflux des visiteurs exercera logiquement, et exerce déjà, une pression supplémentaire sur la demande de stationnement, sans garantie que le taux de rotation que permet le stationnement payant ne soit aussi important. Par ailleurs, la limitation du stationnement sur voirie en zone bleue à deux heures crée déjà une concurrence entre les besoins des résidents en centre-ville qui ne disposent pas de garage en propre et les pendulaires pour occuper des places gratuites. Et là, je dirais que l'on a tout faux.

M. le Maire – Monsieur Diot, c'est pour le même sujet ? Allez-y.

M. Diot – C'est, en complément de ce que vient de dire Nathalie Charvy, plus spécifiquement sur la question du montant de l'amende. Nous avons déjà eu l'occasion d'échanger là-dessus à plusieurs reprises, Monsieur le Maire, sans jamais parvenir à nous mettre d'accord.

Cela va faire un an que l'on parle de cette réforme du stationnement, et à plusieurs reprises lors des précédents Conseils, vous avez affirmé que le montant de l'amende serait de 17 euros, y compris d'ailleurs dans les deux derniers numéros du *Nevers ça m'botte*, et y compris dans votre éditorial du *Nevers ça m'botte* du mois de janvier. Pourtant, depuis le départ, nous vous mettons en garde sur le fait que ce n'est pas la mairie qui fixe le montant de l'amende. L'amende de 17 euros est supprimée par la loi, à partir du 1^{er} janvier 2018, au profit d'une amende de 35 euros, une amende de deuxième classe. Nous le disons depuis le mois de juin. Et c'est une disposition qui n'est pas nouvelle, contrairement à ce que j'ai pu lire ici ou là, puisqu'elle date d'un décret de juillet 2015.

Cela fait donc deux ans et demi que l'on sait qu'à partir du 1^{er} janvier 2018, les amendes de 17 euros n'existent plus, et qu'elles sont transformées en amendes de seconde classe, qui sont des amendes de 35 euros, ce que vous avez toujours contesté.

Ma question est la suivante : maintenant que nous sommes au mois de février 2018, pouvez-vous, une bonne fois pour toutes, nous dire en Conseil municipal, que l'amende sera de 35 euros au-delà des deux heures de stationnement autorisées en zone bleue ? Et envisagez-vous, le cas échéant, de faire un rectificatif dans le prochain *Nevers ça m'botte* ?

M. le Maire – Michel Suet.

M. Suet – Merci, Monsieur le Maire. Je vais répondre à Mme Charvy. La loi ne disait pas qu'il fallait prendre le forfait post-stationnement. Il y avait le choix entre deux dispositions : la première était la zone bleue, et effectivement la deuxième solution était le forfait post-stationnement.

La décision a été prise pour Nevers de mettre le centre-ville en zone bleue. Monsieur le Maire expliquera pourquoi. Déjà, après 17 heures, nous avons fait l'expérience de mettre le stationnement gratuit de 17 heures à 19 heures. Cela avait d'ailleurs très bien marché. Les commerçants avaient eu de bons retours. C'était positif. Nous avons donc étendu cette plage horaire, en la mettant en zone bleue.

Par rapport au montant de l'amende, Monsieur Diot, oui, tout à fait, ce sera 35 euros à compter du 1^{er} janvier 2018. C'est la loi. Ce sont des amendes de deuxième catégorie, si je ne me trompe pas.

Par contre, je tiens à dire que la Ville ne touchera pas 35 euros par procès-verbal. Je le précise, quand même.

M. le Maire –

Juste pour compléter le sujet, je voulais vous dire que ce n'est pas une mesure démagogique, contrairement à ce que vous sous-entendez. C'est une mesure, au contraire, mûrement réfléchie, à la fois pour sortir d'un contrat qui était signé par l'équipe précédente et qui nous engageait de façon très inégale, et à la fois pour ajouter un levier à tous ceux que nous avons mis sur la relance du centre-ville, qui, pour nous, est l'une des priorités, avec, par exemple, l'autre sujet que nous allons voir tout à l'heure sur la réouverture du théâtre.

Nous nous passerions bien de renoncer à une recette à 800 à 900 000 euros. Ce n'est pas facile. Avouez que nous aurions pu céder à la facilité, et nous dire que nous allons prendre le système « forfait post-stationnement », le stationnement payant, et que cela augmenterait nos recettes.

Or, ce qui nous anime n'est pas les chiffres. Les chiffres sont un moyen, sont un outil. Ce qui nous anime, c'est la réussite de Nevers et de son centre-ville.

Contrairement à ce que vous indiquez, Madame Charvy, l'objectif n'est pas de faire du « tout voiture », puisque d'ailleurs au printemps nous allons faire du centre-ville de Nevers une grande zone 20 qui permettra la priorité partout aux zones semi-piétonnes, cyclables, priorité vélos piétons, avec une grande campagne de sensibilisation à l'égard de nos concitoyens, pour dire que la voiture passe en second après les vélos et les piétons. Nous allons faire des marquages spécifiques, puisque les panneaux, manifestement, ne suffisent pas.

Nous ne sommes pas aujourd'hui dans une situation à Nevers où nous pouvons nous permettre de dire que l'on ne veut plus de voiture. Peut-être, un jour, j'espère. Mais nous ne sommes pas dans une situation où nous pouvons dire qu'il n'y aura que les vélos qui fréquenteront Nevers. Nous achèverons les commerces, qui étaient en difficultés, mais il semble que la situation aille un peu mieux.

Encore une fois, c'est une mesure qui nous coûte, mais c'est une mesure, en même temps, qui nous rapportera, et nous allons faire des évaluations très précises, en nous donnant à peu près le délai d'un an de fonctionnement, parce qu'il est très clair que, si les usagers ne s'en emparent pas – et c'est à eux de le faire –, nous n'allons pas renouveler l'opération pendant dix ans. L'objectif est que cela soit un investissement, malgré le manque à gagner en recettes de fonctionnement. S'il est démontré que, grâce au stationnement gratuit, il y a une fréquentation accrue des commerces, et des ouvertures de nouveaux commerces, je considère que ce renoncement à une recette aura été positif, en ce sens qu'il aura été un investissement sur le nouveau dynamisme de la ville.

Je vous propose d'être tranquillement très pragmatiques. Si tout ce qui avait été tenté jusqu'à présent, ou parfois pas tenté, avait fonctionné, nous n'en serions pas là, et Nevers n'irait que mieux et arrêterait de perdre des habitants, et en gagnerait depuis longtemps. Cela n'a pas été le cas. Nous ne sommes pas là pour faire du copié-collé ou être la poursuite de ce qui n'a pas fonctionné. Nous sommes là pour changer Nevers – c'est ce que nous faisons – et essayer des choses nouvelles, de nouvelles pistes, de façon pragmatique, et pas dogmatique.

Ce choix est pour que le cœur de la ville, que le cœur de l'agglomération batte plus fort. Comme le disait Michel Suet, dans les premiers retours que nous avons des commerçants, il semblerait qu'en termes de fréquentation, depuis que nous avons changé le système du mois d'août gratuit en le transformant tous les soirs de 17 heures à 19 heures entre le 1^{er} août 2017 et le 31 décembre 2017, cela ait eu des effets. Certains commerçants m'ont dit qu'ils avaient retrouvé leur chiffre d'affaires de 2015.

Je ne suis pas suicidaire. Ce choix s'inscrit dans le cadre de notre vision globale de la redynamisation de la ville, et il faut que cela fonctionne. Si cela ne fonctionne pas au bout d'un an, nous en tirerons les conséquences, et nous changerons le fonctionnement.

Je considère que c'est une mesure transitoire, car, vous le savez, nous sommes beaucoup sur l'innovation, et notamment l'arrivée des véhicules autonomes, d'ici quatre ou cinq ans. Il faut déjà réfléchir à l'aménagement de l'espace public demain, et, sans doute, oui, nous pourrions nous dispenser des voitures en centre-ville. Nous sommes en train de travailler sur des zones périphériques pour accueillir ces voitures intelligentes et connectées, qui nous déposeront et iront se poser toutes seules. Nous n'en sommes pas là, mais Nevers ne pourra pas se permettre d'attendre que nous en soyons là.

De toute façon, c'est une mesure temporaire, transitoire.

Je voulais rassurer aussi tous ceux qui craignent que nous fassions des changements qui peuvent coûter. Ce n'est pas notre tendance. En dehors des marquages qui sont nécessaires et des quelques panneaux, de toute façon les horodateurs étaient devenus obsolètes ; il aurait fallu les changer. Nous en avons revendu une bonne partie. C'est une recette supplémentaire pour la Ville, qui sera consacrée à d'autres dépenses.

C'est quelque chose, qui, encore une fois, est inséré dans notre politique globale de relance du cœur de ville. J'ajoute aussi que, certes, le projet a été travaillé par l'équipe municipale, mais il a aussi été travaillé en lien fort avec les commerçants. À la fois sur le principe, à la fois sur les zones définies avec les riverains, que nous avons pu associer, car ce n'est pas facile ; il faut tenir compte de tout le monde.

Le but, je le redis, de ces zones bleues à proximité des commerces de cœur de ville, c'est que notre centre-ville redevienne la grande zone commerçante de l'agglomération, et c'est qu'il y ait une fluidité, un *turn-over* des véhicules, pour permettre la facilité d'accès auprès des commerces, et éviter aussi les voitures ventouses, qui sont parfois celles des commerçants, et ils le reconnaissent eux-mêmes. C'est aussi dans le but de réutiliser les parkings souterrains, sous-utilisés, qui permettent d'éviter la voiture en surface. Nous avons essayé de revoir la politique tarifaire pour qu'elle soit plus attractive.

Je voulais rappeler, contrairement à ce que j'entends ici ou là, que ce n'est pas juste une mesure inventée de toutes pièces, c'est une mesure construite et travaillée avec les principaux acteurs concernés, qui commencent, semble-t-il, à nous dire que cela a plutôt un effet positif ; mais, encore une fois, il faut un petit peu de temps pour le décider. Yolande Frémont.

Mme Frémont –

Vous nous aviez parlé la dernière fois, à ce sujet, de la gratuité pour certains riverains, avec un système de carte. Je voulais savoir où cela en était.

- M. le Maire – Je vais vous répondre. Je vais peut-être donner la parole auparavant à Wilfrid Séjeau, puis à Isabelle Kozmin, qui est l'élue en charge de la mobilité.
- M. Séjeau – Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Vous avez évoqué dans vos propos la nécessité d'évaluer cette politique. La question que je souhaitais vous poser, c'est : de quels indicateurs vous êtes-vous doté, notamment concernant les ouvertures et les fermetures éventuelles de commerces ? Vous faites état de retours positifs. Moi, en tant que commerçant, je peux aussi vous faire état de retours plutôt négatifs sur l'activité de ce début d'année, mais c'est très difficile de corréliser la politique de stationnement avec cela. Il peut y avoir effectivement d'autres indicateurs, notamment les travaux, en l'occurrence, actuellement.
- Je pense qu'il serait utile pour le Conseil municipal de pouvoir disposer d'indicateurs précis quant aux ouvertures et fermetures de commerces. Vous en avez fait un de vos chevaux de bataille. Je partage. Mais je trouve que l'on manque de données sur l'évolution du commerce à Nevers, et je pense qu'il serait utile, régulièrement, en Conseil municipal, de faire un bilan des fermetures et des ouvertures.
- M. le Maire – Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je l'ai dit d'ailleurs, que nous souhaitons des indicateurs. Encore une fois, ce n'est pas une partie de plaisir de renoncer à disposer de 800 000 ou de 900 000 euros. Ce n'est pas pour les mettre de côté, c'est pour se dire que ces 800 000 ou 900 000 euros auxquels on renonce ont un effet positif si cela permet de générer de l'activité économique supplémentaire, qui, derrière, recréera de la richesse pour la Ville, parce que, s'il y a plus de commerçants, plus de population, plus de chiffres d'affaires, cela aura forcément des conséquences fiscales.
- Je voulais revenir sur l'activité économique. Je veux bien partager les chiffres, mais ce n'est pas toujours facile d'avoir les chiffres de la Chambre de Commerce et d'Industrie à l'heure de l'*open data* et de l'ouverture des données. Nous essayons cependant d'échanger et d'en avoir. Je suis d'accord avec vous de dire que ce n'est pas dans le flou, et sur le fait qu'un commerçant peut me dire qu'il se porte mieux, et qu'un autre se porte moins bien ; sur ce point, je suis tout à fait d'accord avec vous. C'est pour cela qu'il faut se donner du recul. En même temps, la période de fêtes était très différente de celle de l'année d'avant, où cela tombait un lundi, et l'on sait que les achats ont été décalés en dernier week-end.
- J'organise des réunions avec les commerçants et les associations de commerçants tous les deux mois, et c'est souvent rempli ; il y a des nouveaux commerçants. Je suis très attentif aux retours et aux suggestions.
- Voici les données du tribunal de commerce, sur la Nièvre, au niveau du registre du commerce et des sociétés – ce n'est pas que les commerçants –. Il y a eu 260 inscriptions en plus en 2017 qu'en 2016. Il faut le savoir aussi, parce que l'on a souvent tendance à tout dénigrer et à dire que rien ne va. Il y a des gens en difficulté, des choses qui ne vont pas. Rien n'est parfait, et ce sera sans doute difficile d'atteindre la perfection, mais il y a quand même eu une ré-augmentation des inscriptions au RCS, et ce ne sont pas les auto-entrepreneurs qui l'ont nourrie, puisqu'au contraire, de 4 % en 2016 ils sont passés à 3 % en 2017. Il semblerait donc, quand même, globalement qu'il y ait quelque reprise visible. Maintenant, je vous propose d'être prudent, et que l'on travaille véritablement sur les chiffres tant d'ouvertures que de fermetures. Selon les derniers chiffres que j'avais de la CCI, de

mémoire, il y avait un ralentissement du taux de fermetures. Il y a aussi pas mal de magasins nouveaux qui ont ouvert.

En même temps, vous le savez, il y a aussi l'ouverture, mais il y a aussi la durée. Il faut voir aussi si cela s'inscrit dans la durée. Je pense que c'est un sujet auquel nous sommes tous attentifs.

Je crois en la mesure que nous prenons, et il faut que tout le monde y croie, et surtout les usagers et les commerçants, sinon ce sera compliqué pour le fonctionnement.

Isabelle Kozmin m'avait demandé la parole.

Mme Kozmin –

Je souhaiterais répondre en premier lieu à Mme Charvy, qui se posait des questions quant à la garantie de la rotation des véhicules sur la voirie. C'est bien pour cela que nous mettons en place un système de contrôles. Il y a bien sûr les contrôles effectués à pied par la police municipale, qui perdurent. Mais nous avons choisi d'assister ces contrôles à pied par une verbalisation assistée par ordinateur, avec, en effet, un véhicule électrique qui tournera dans le centre-ville, périmètre zone bleue et zone blanche, également, de 9 heures à 19 heures du lundi au samedi.

Il est nécessaire, de toute manière, que le contrôle et la verbalisation soit mis en place si l'on veut mettre en œuvre et appliquer clairement notre politique de mobilité. Ce constat n'est pas fait seulement par la Ville ; il l'est également par la Cour des comptes, dans son rapport de 2017. Clairement, c'est pointé : « *Le stationnement urbain est un chaînon manquant dans les politiques publiques de mobilité, et pour que ces politiques de mobilité aient un effet réel, attendu, il faut contrôler et verbaliser* ».

Par ailleurs, à propos du stationnement pour les résidents, qui, autrefois, était payant, s'ils le souhaitaient, moyennant une carte à 29 euros, étant donné que désormais le stationnement sur voirie est gratuit dans toute la ville de Nevers, ce serait un non-sens et une impossibilité de faire payer aux résidents le stationnement, puisque c'est gratuit, encore une fois. Les résidents ont donc le choix de bénéficier de cette gratuité, soit deux heures sur le périmètre zone bleue, soit sept jours sur le périmètre zone blanche.

Si, par ailleurs, ils préfèrent être tranquilles et avoir un garage pour protéger leur voiture, nous avons des parkings souterrains pour lesquels nous avons négocié des tarifs attractifs, mais il y a encore possibilité, si chacun le souhaite, de prendre un garage en location. Ces précisions me semblaient nécessaires à indiquer.

M. le Maire –

Merci. Monsieur Dos Reis.

M. Dos Reis –

Merci, Monsieur le Maire. Justement, puisque l'on parle de procès-verbaux, cette gratuité ne va-t-elle pas multiplier les PV ? Nous avons l'exemple d'Aubervilliers, et de Saint-Denis, qui sont dotées de plusieurs LAPI, et qui ont vu le nombre de PV être multiplié par cinq. 500 contraventions par jour. Je voudrais savoir si cela n'entraînerait pas la multiplication des procès-verbaux, pas simplement sur le centre-ville, mais dans les quartiers.

En plus, quel est le devenir de la police municipale ? Car nous avons comme engagement le redéploiement d'une police municipale de proximité. Va-t-elle devenir une police de répression sur le stationnement ?

M. le Maire –

Je vais passer la parole à Isabelle Kozmin sur la première partie de votre question. Je vais vous répondre sur l'avenir de la police municipale, que j'ai réunie la semaine dernière, pour définir de nouvelles missions et une nouvelle organisation, avec une police qui sera présente sur le terrain, à coûts constants, jusqu'au samedi soir.

Vous savez que le gouvernement est en train de mettre en place une police du quotidien, sur laquelle je vais essayer, avec le préfet, de me positionner, pour que nous obtenions un renfort d'effectifs au niveau de la police nationale, car cela pourrait aussi décharger la police municipale de certaines tâches.

Encore une fois, depuis que nous sommes là depuis 2014, nous avons doté notre police de moyens supplémentaires qu'elle n'avait pas depuis longtemps, des moyens nouveaux, des moyens de protection pour les policiers eux-mêmes, et des moyens de prévention, s'il le faut. Les missions principales de la police, pour les mois qui viennent, sont la surveillance du stationnement en zone bleue, pour que les gens s'habituent, avec une vertu pédagogique. C'est aussi le contrôle de la vitesse, et la sanction. Je le dis aussi aux Neversois, nous allons mettre des zones de vitesse raisonnable pour éviter tout accident dans Nevers, notamment sur les voies où il n'y a plus de trottoirs, ce qui ne donne pas droit à l'erreur. C'est également une mission de contrôle des ordures ménagères. Il faut que ce sujet s'arrête, et que les gens qui ne se comportent pas correctement en termes de propreté et qui se croient au Moyen-âge en mettant leurs ordures n'importe quand dans la rue soient verbalisés. Je n'ai pas envie d'être un maire « père Fouettard », si je puis dire, mais au bout d'un moment, ces comportements nuisent à la propreté. C'est irrespectueux de nos agents de collecte et de nettoyage, et c'est irrespectueux au niveau de l'image que nous voulons donner d'une ville qui soit au minimum entretenue, voire un maximum, et propre. Voilà les axes. Évidemment, il y aura un certain nombre d'évènements sur lesquels la police est présente, principalement en printemps et en été. La Fête de la Loire, qui va être décalée, etc.. Nous essayons de revoir aussi tranquillement l'organisation pour assurer la sécurité des Neversois.

Je le redis, je n'ai pas demandé à la police d'être une police de verbalisation, de PV. D'abord, ce n'est pas leur souhait. Je pense que, si je leur annonçais cela, ils ne seraient pas ravis. J'ai voulu leur donner d'autres dimensions, et qu'ils soient associés aux tâches de la police nationale. Un certain nombre de policiers municipaux sont d'anciens gendarmes, ou d'anciens policiers nationaux. Les missions vont être un peu redéfinies, redéployées, par rapport à l'absence de surveillance du stationnement payant, puisqu'il n'y en a plus. En revanche, sur les zones bleues, il y aura aussi le système LAPI, qui soulagera la tâche des agents et assurera la même surveillance.

Mais, encore une fois, l'idée n'est pas de piéger. Je rappelle qu'il y a peu de villes qui ont fait ce choix de donner la gratuité. Avant, vous aviez du stationnement payant ou du stationnement gratuit. C'est en fonction des possibilités que vous trouviez. Nous avons joué sur les tarifs des parkings souterrains pour qu'ils soient plus fréquentés, et aujourd'hui on offre la possibilité de venir tranquillement sur une période donnée qui est quand même suffisante pour la majeure partie des activités de deux heures.

Sur le prix du PV, Monsieur Diot, beaucoup de villes ont anticipé, et ont décidé d'augmenter le forfait post-stationnement. Et notamment Paris (jusqu'à 50 euros par exemple), ou Lyon (60 euros). Ce n'est pas un forfait post-stationnement, parce que cela ne peut être applicable que si le stationnement est payant. Mais, comme le stationnement est gratuit, c'était une amende si les personnes dépassaient la durée

de deux heures qu'elles s'étaient engagées à respecter. Ce choix, nous aurions pu, en Conseil municipal, dire que ce serait 20 euros, 25 euros, 30 euros. Nous avons décidé de le maintenir à 17 euros. Et effectivement, il y a un autre décret – Monsieur Diot, le décret que vous visez n'a pas été applicable – en début d'année 2018 qui a supprimé les contraventions de première classe et qui les a transformées en seconde classe. C'est un dispositif réglementaire que nous appliquons, mais ce n'est pas un choix du Conseil municipal. Et donc, les amendes de seconde classe se sont substituées à celles de première, et sont passées à 35 euros. Isabelle Kozmin.

Mme Kozmin –

Pour compléter, et pour rassurer Monsieur Dos Reis, l'idée n'est pas du tout de rechercher la verbalisation et les PV. Ce n'est pas cela l'idée ; au contraire. Je dirais que j'espère bien que nous n'aurons pas trop de verbalisations. Pourquoi ? Parce que c'est le domaine public. Le domaine public, c'est un endroit qui doit être partagé entre tous : les piétons, les cyclistes, et les automobilistes. Et pour que cela fonctionne, il faut le respect des règles. Cela, c'est une nécessité. J'ose espérer qu'un maximum de concitoyens respecteront les règles de stationnement et de circulation que nous mettrons en place. Si ce respect est là, il n'y aura pas de verbalisation. C'est simplement être un peu raisonnable, et comprendre, encore une fois, que le domaine public n'est pas aliénable. On doit absolument respecter les règles. Ce sont des règles de vie en commun. Les règles de stationnement sont des règles comme d'autres, comme des règles de circulation et de vitesse et de circulation. Il est interdit de se garer sur les trottoirs, quelle qu'en soit la raison. Ce sont des choses que l'on doit respecter, pour que la Cité fonctionne bien, et que nous puissions bien vivre ensemble.

M. le Maire –

Vous savez, si nous avions voulu faire une politique, nous aurions fait la facilité, et nous aurions pris le stationnement payant comme la très grande partie des Villes, et puis nous étions sûrs de rentrer des recettes. Encore une fois, les PV sont une non fin en soi. Effectivement, dans l'absolu, il faudrait qu'il n'y en ait pas. Ils sont là pour constituer, comme toute liberté, une limite à celle-ci. Cette liberté, c'est la gratuité de pouvoir venir stationner en cœur de ville, mais pour que cette gratuité puisse être effective et efficace, et que l'on puisse laisser la place à d'autres, et que l'on ait une fluidité, il faut bien qu'il y ait une limite.

Je l'ai redit à la police, je souhaite qu'elle fasse preuve de pédagogie. Je l'ai d'ailleurs transformée en police de proximité, puisqu'elle avait remplacé celle qui avait été supprimée. Il s'agit pour elle d'être présente sur le terrain, d'être proche des gens, d'échanger, d'être proche des jeunes, d'être proche dans les quartiers, et de changer l'image de la police, s'il le fallait. D'être présente l'été notamment au Vert-Vert, sur des endroits où elle n'allait pas forcément naturellement avant. Ses missions seront maintenues de façon élargie. D'abord de présence, ensuite d'échange, de pédagogie, d'assurance, de visibilité. À proximité des écoles ; j'insiste pour que cela soit accentué. J'ai pu constater moi-même, en y passant, qu'il y a une présence de la police autour des écoles en période d'entrées et de sorties. Il s'agit d'une police qui parfois devra réprimer, parce que c'est aussi son rôle, pour ceux qui ne veulent pas comprendre au minimum les règles de vie en société, mais cela m'apparaît quelque chose de légitime. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

J'entends les arguments de Mme Kozmin, que je remercie. Je reviens à l'engagement n°34 de la campagne sur le redéploiement d'une police municipale de proximité, qui retrouvera sa vocation première, la prévention et le dialogue, plutôt que la répression sur le stationnement, sachant que, lors de notre campagne, nous avons vu que la verbalisation, maintenant ou avant, était mise sur des stationnements gênants ou qui ne respectaient pas forcément le cadre. Cela n'a pas changé. Nous avons une volonté de vouloir miser plus sur la prévention et le dialogue pour éviter que l'on ait ces comportements gênants.

Aujourd'hui, ce que j'observe, c'est qu'avec le véhicule LAPI, à Saint-Denis et à Aubervilliers, on a multiplié par cinq la verbalisation. Certes, on n'a pas forcément envie de verbaliser, mais là, on a affaire à une machine. À partir du moment où il y a dépassement, il verbalise ; ce n'est pas de l'humain. J'espère que cela ne se passera pas ainsi à Nevers.

Vous nous dites que vous allez nous redéployer la police de proximité, mais cela n'enlève rien au fait que l'on reste quand même dans la répression sur le stationnement. Et c'est sur ce point-là que l'on est assez dubitatif sur le véhicule LAPI.

Par ailleurs, vous avez annoncé, lors d'une réunion, à Café Échanges, qu'il y aurait une vidéosurveillance mobile prochainement. Je voudrais savoir en quoi cela consiste, et si cela va être complémentaire par rapport à ce dispositif, comment cela va s'articuler avec la police municipale. En savoir un peu plus, sachant qu'il y aura encore six caméras de vidéoprotection supplémentaires.

M. le Maire –

On est un peu hors sujet, mais je vais vous répondre. La police municipale ne va pas « redevenir » une police de proximité ; elle l'a toujours été depuis que je suis maire. Cela n'a pas changé.

Je suis aussi pour un maximum de prévention et d'explication, mais vous savez mieux que moi que c'est dans un monde idéal que cela fonctionne, mais, dans un monde où les personnes ne font aucun progrès dans leur comportement et restent aussi agressives les unes envers les autres, au bout d'un moment, il faut un peu de répression. Je l'ai dit tout à l'heure, j'ai demandé du discernement, c'est-à-dire d'être capable d'apprécier une situation, et que, parfois, quand c'est un primo contrevenant, on peut éventuellement donner un petit coup d'avertissement plutôt que de lui tomber dessus tout de suite.

Ce que nous avons travaillé a été appliqué, et vous pourrez le demander à l'adjoint aux Finances, puisque nous avons constaté à notre arrivée une forte baisse des contraventions, peut-être même un peu trop, mais je le dis au passage, c'est parce que nous avons conscience que les contraventions étaient à l'excès, et j'ai demandé à la police d'être raisonnable. Cela ne veut pas dire qu'elle doit être laxiste ; il y a une différence. Et ce que vous dites n'est absolument pas antinomique avec cela. J'ai dit discernement, pédagogie, prévention, explication, et quand il le faut, répression. C'est son rôle. C'est le rôle d'une police. Sinon, on supprime la police. Ce n'est pas mon ambition non plus, et les citoyens en ont besoin.

Je ne vais pas aborder le sujet de la vidéosurveillance ce soir, car ce n'est pas le sujet. Vous mélangez les sujets ; cela n'a strictement rien à voir avec les contrôles de stationnement. Les contrôles de stationnement seront aussi faits par un véhicule, mais je le redis publiquement, pour que cela soit bien compris, il y a nécessité que les disques soient mis. C'est obligatoire. Ensuite, les contrôles ne seront pas exclusivement faits par un véhicule, car nous ne l'avons plus, dès lors qu'il a fait

partie du lot de véhicules Renault Zoé électriques qui a été rappelé par le constructeur. Il n'est pas en fonctionnement. Ce qui n'empêche pas les contrôles des patrouilles piétonnes qui vérifient les disques. De toute façon, cette voiture peut très bien être en entretien, en panne, et ne pas fonctionner. Cela n'est pas exclusif des patrouilles à pied, comme c'était le cas avant pour les horodateurs. Mais, encore une fois, l'objectif est que nous ayons le moins de PV. Tant mieux ; c'est que cela aura bien fonctionné. S'il y a trop de PV, cela veut dire que les voitures ne bougeront pas. Cela veut dire qu'il y aura un accès au centre-ville qui sera gêné, ce qui n'est pas l'objectif, et donc cela ne fonctionnera pas. Il faut simplement que les gens s'approprient la chose ; comme tous ceux qui se garent sur les emplacements non matérialisés de la rue Saint-Martin, et qui aujourd'hui sont verbalisés au quotidien. C'est une demande de ma part. Comme sur la rue du 14 juillet. La rue du 14 juillet a été validée piétonne. Nous allons être obligés de rajouter des frais pour la fermer par une barrière, puisque ce n'est pas compris, et que cela continue à être utilisé comme une voie normale. Il y a un gros sens interdit cependant. L'idée, c'est de tranquillement expliquer aux gens, et puis, à un moment, il faut bien passer au respect des choses.

Quant à la vidéo, elle nous est de plus en plus demandée, y compris par l'État, par la préfecture, sur les sécurisations. Ce n'est que la continuité de la première phase de vidéoprotection que nous avons mise, et heureusement que nous l'avons mise ! Cela a permis d'élucider un certain nombre d'affaires, et nous ferons un bilan prochainement, et certainement la proposition de créer, comme je m'y étais engagé, un comité d'éthique, avec des citoyens. Il va y avoir des caméras ajoutées dans la rue Saint-Étienne, rue du Fer, et nous allons compléter par deux dispositifs mobiles, qui permettent de mettre des caméras non pas pour surveiller les voitures, mais surveiller comme des lieux. Comme nous n'avons pas les moyens d'en mettre partout, cela permet de les mettre à des endroits différents, et quand il y a des manifestations, pour assurer la sécurité de la population. Je rappelle que c'est le seul but. Et cela n'a strictement rien à voir avec les verbalisations de véhicules. Je ne souhaite pas appliquer le contrôle des véhicules par les caméras vidéo *a posteriori*. Isabelle Kozmin.

M. Kozmin –

Je tenais à préciser que le système LAPI est un système de verbalisation assisté par ordinateur. Assisté. Je vous confirme qu'il y a une intervention humaine. Un policier municipal va valider ou non la verbalisation. Le système photographie des véhicules ; l'amende doit être validée par l'intervention d'un policier municipal.

Vous parliez de prévention. Bien sûr, nous souhaitons faire de la prévention. Nous en faisons. Nous souhaitons prévenir les citoyens, plutôt que de les verbaliser directement. Toutefois, je tiens à préciser que nous sommes tous censés connaître les règles du Code de la route. Nous avons peut-être oublié beaucoup de choses, mais c'est aussi une responsabilité de chacun de se replonger dans quelques articles du Code de la route, pour savoir clairement ce qu'il a le droit de faire et ce qu'il n'a pas le droit de faire. Cela aussi, c'est la responsabilité de chacun. Si on a oublié également ce que veulent dire les panneaux, il est peut-être temps de se replonger dans le Code de la route.

M. le Maire –

Merci. Je rappelle que ce n'est pas une délibération et un débat ; c'est une demande de précisions sur une décision du Maire. Je pense avoir à peu près rempli les questions que vous pouviez vous poser sur ce point.

Nous pourrions passer à l'autre décision du Maire. Quelle est la décision du Maire que vous souhaitez voir évoquer ? Monsieur Diot.

M. Diot –

C'est la décision n° 377. Création d'une identité visuelle et mise en place d'une charte graphique pour la Ville de Nevers. Vous avez visiblement signé un marché à procédure adaptée avec une société de Lyon pour un montant de 31 080 euros. Je voulais savoir de quoi il s'agissait, parce qu'une charte graphique pour 31 000 euros, cela me semble personnellement excessif. En tout cas, il ne me semble pas que cela corresponde à un besoin criant. Et en tout cas, la population ne manifesterait pas s'il n'y a pas de nouvelle charte graphique de la mairie de Nevers. Même si on sait que vous accordez beaucoup d'attention à la communication. Et beaucoup de moyens.

L'autre question connexe, c'est : est-on obligé pour cela d'aller chercher des sociétés à Lyon ou à Paris ? Car je vois deux autres sociétés, l'une lyonnaise et une autre parisienne, pour lesquelles on va payer une prime de 2 500 euros. Cela fait 31 000 euros plus 5 000 euros. Si elle est réellement nécessaire, ne pourrait-elle pas être faite soit en interne, soit avec une entreprise locale ? Mais 31 000 euros pour une charte graphique, j'attends de voir la charte graphique !

M. le Maire –

Je vais passer la parole à Xavier Morel. Sur l'aspect local, il y a des règles. Il y a aussi des marchés où il n'y a aucun local qui réponde. Cela arrive.

Sur la communication, je vais vous répondre très franchement : nous avons des budgets, y compris à l'Agglomération, qui, si vous comparez à d'autres collectivités, sont très faibles. Trop faibles.

Quand vous dites que l'on dépense trop, non. Aujourd'hui, c'est un enjeu, la communication. Si vous faites bien les choses, et que cela ne se sait pas ou que vous ne le faites pas comprendre ou savoir, vous allez stagner. La communication aujourd'hui, je ne dis pas que c'est l'objet essentiel, mais c'est quand même majeur comme support à tout ce que l'on peut porter, et c'est une erreur que de penser le contraire. Si je reprends l'ancienne charte graphique, elle a été travaillée par quelqu'un, par un cabinet, qui a été payé. C'est un vrai métier. On peut renforcer le service communication, et augmenter les effectifs, mais alors il faudra que la Ville puisse assumer. Mais on peut aussi, de temps en temps, faire appel à des compétences. Une charte graphique ne se change pas tous les ans. C'est aussi un investissement, sur la façon dont on veut porter les choses. Je rappelle que dans le projet « Je suis la Nièvre », on met 350 000 euros. On est loin du compte. Xavier Morel.

M. Morel –

Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Je vais rappeler à M. Diot la démarche de l'offre qui a été faite. Il y a 11 agences qui ont candidaté lors de cet appel d'offres. L'une d'entre elles n'a pas été jugée conforme dans sa réponse, et n'a pas été retenue. Aucune agence locale n'a répondu, malheureusement. Trois agences ont ensuite été sélectionnées. Chacune d'elle a pu faire une visite de la ville avec des agents du service de Communication. Les deux agences non retenues ont été dédommagées à hauteur de 2 500 euros. Ceci pour respecter les préconisations de l'Agence Française des Designers, qui a rédigé une charte des marchés publics, « le design en ce sens ». L'agence retenue l'a été à l'unanimité, que ce soit par l'ensemble du service Communication que du groupe majoritaire, à qui les propositions ont été soumises. Le budget total de 31 080 euros comprend le

diagnostic et l'ordonnance stratégique pour 2 500 euros, le design graphique de l'identité visuelle, incluant la cession des droits, pour un montant de 14 500 euros, et la réalisation du document de charte graphique, qui est en fait une « bible » à destination des graphistes et partenaires de la Ville pour 2 500 euros. Voilà pour le détail.

Concernant cette charte graphique, elle est associée à l'un de nos engagements, qui est de développer l'attractivité et de valoriser l'image de la ville de Nevers. Nous avons pour engagement également de changer la ville, et quand on change une ville, il faut en changer l'image, aussi bien en interne qu'en externe. Si on veut répondre au grand défi de la lutte contre la baisse de population, il faut bien que l'on ait une image positive de la ville. Et l'image positive, ce n'est pas juste un nom, ce n'est pas juste le logo, c'est toute une démarche et une identité visuelle et une charte graphique. Si j'ai un regret, c'est que nous ne l'ayons pas faite plus tôt. Malheureusement nous avons vu que, malgré tous les événements que nous avons pu faire à Nevers, Nevers n'est pas identifiée comme telle, même si nous avons mené cette action, souvent de façon récurrente, avec un fond de scène sur le palais ducal, par des manifestations. Beaucoup de communications se font sur les réseaux sociaux. Cependant tout n'est pas déclinable correctement dans les réseaux sociaux. Cela se travaille. C'est un métier à part.

Oui, nous aurions pu le faire en interne. Nous aurions pu, mais nous avons préféré avoir une vision extérieure. Et puis, je pense qu'il faut connaître ses limites ; et prendre une agence qui est spécialisée dans ce domaine, c'est mieux. Le coût de 30 000 euros ne me paraît pas particulièrement excessif. On peut s'en passer, mais se tourne-t-on vers l'avenir, ou vers le passé ?

Lors de la précédente mandature, je crois savoir que deux études consécutives avaient été réalisées les deux dernières années de la mandature précédente, avec une agence locale, où il leur a été demandé une étude sur les nouveaux usages des réseaux sociaux et moyens de communication. On leur avait dit qu'il fallait se tourner vers les réseaux sociaux. Or, manifestement, malgré cette étude, l'équipe précédente a conclu que les Neversois n'étaient pas branchés sur les réseaux.

D'abord nous ne communiquons pas que pour les Neversois, puisque nous nous dirigeons vers l'extérieur. Nous avons décidé, au début du mandat, de nous tourner vers l'action. Nous avons effectivement répondu à de nombreux points sur nos 85 engagements. Nous avons décidé d'être dans l'action, et de changer la ville. Maintenant, il est temps de le faire savoir, par la communication. Nous n'avons peut-être pas, à cette époque, et dans nos services, le savoir-faire pour suffisamment bien le faire savoir. On n'est pas toujours ce que l'on représente, et l'on ne représente pas toujours ce que l'on est. Donc, il faut avoir un œil extérieur pour avoir la meilleure image. Voilà pourquoi cette étude est nécessaire. Et vous verrez à la longue qu'elle est même indispensable quand vous constaterez le travail qui a été fait, mais nous ne pouvons pas vous le présenter aujourd'hui.

M. le Maire –

L'analyse de cette agence n'était pas bonne. Les Neversois sont tournés vers les réseaux sociaux. C'était un manque d'anticipation.

J'ai bien compris ce que vous disiez, mais aujourd'hui, si l'on en croit la fréquentation de nos réseaux, on voit que les Neversois s'y intéressent, et de plus en plus. C'est logique. Comme partout.

Je voulais juste rajouter, sans être un professionnel de la question, qu'une charte graphique, ce n'est pas juste un dessin, c'est la traduction, l'expression de ce que l'on veut représenter comme territoire. Et la charte graphique dont nous disposons, qui était très bien à l'époque – je ne la discute pas – se justifiait pour mettre en valeur le patrimoine historique riche de Nevers. Mais une charte graphique, si on ne la change pas au bout d'un moment, on n'incarne plus l'évolution de la ville, et cela correspond finalement à un certain immobilisme, duquel nous souhaitons sortir.

Cette charte graphique, elle est là pour traduire aussi ce vers quoi nous avons souhaité tourner Nevers, et elle impose de vrais choix. On pourrait aussi valoriser la Loire, l'innovation, vers laquelle nous sommes largement tournés, le patrimoine... C'est un vrai sujet. C'est une vraie réflexion. Ce n'est pas juste un coup de dessin en trois heures. C'est un vrai travail, d'échange, en lien avec le projet municipal, et pour essayer de coller en anticipation sur ce qui va se passer dans les années qui viennent. Ce n'est pas si simple que cela.

Le coût n'est pas à négliger, mais il ne me semble pas non plus excessif par rapport au travail attendu, et à l'image que l'on donnera de notre ville par cette charte, à la fois en local, et peut-être aussi et surtout à l'extérieur. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Je pensais que vous alliez intervenir par rapport au mail que nous vous avons fait parvenir concernant notre groupe.

M. le Maire – Monsieur Lagrib, je vais être clair. Nous allons voir le règlement intérieur dans un mois, si tout va bien. Les sujets, rien que les sujets. Nous sommes sur une décision du Maire, sur la charte graphique. Si vous avez une intervention sur autre chose, je vous demande de ne pas la faire. Sinon, ce n'est pas réalisable, un Conseil municipal comme cela. Si nous parlons de A et que vous parlez de B, ce n'est pas réalisable.

Si vous avez une question sur la charte graphique, je vous donne la parole bien volontiers. Si c'est sur un autre sujet, elle n'a pas lieu dans cette enceinte. Allez-y, intervenez sur la charte graphique, s'il vous plaît.

M. Lagrib – Ma question est logique également. On remet les choses dans l'ordre simplement. Vous m'avez demandé de donner les décisions sur lesquelles nous souhaitons intervenir, et nous commençons par la 331. Or, j'avais demandé la 308. Faisons les choses dans l'ordre. Les Neversois doivent comprendre la situation, qui parle et sous quel nom.

M. le Maire – Je ne suis pas sûr que les Neversois soient passionnés par nos débats actuels. J'ai demandé qui voulait commencer en posant les questions, et il n'y a pas un ordre particulier sur les questions. On m'a demandé la parole de ce côté-là, mais nous aborderons toutes les questions que vous voulez, mais je ne pense pas qu'il y ait un ordre absolu sur les questions. Je veux bien que l'on reprenne l'ordre croissant, si c'est ce que vous voulez, il n'y a pas de difficultés. Il ne faut peut-être pas chercher la petite bête là où elle n'est pas. L'essentiel, c'est que l'on aborde tous les sujets, et que nous puissions parvenir au sujet principal de ce soir, s'il vous plaît.

Autre décision du Maire. Nous allons examiner la décision n° 308. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Je souhaiterais avoir des précisions sur le prêt de 3,8 millions d'euros en complément des indications portées dans la décision.

- M. le Maire – Quelles précisions ?
- M. Lagrib – En quoi consiste ce prêt ? Pourquoi ce prêt ?
- M. le Maire – Monsieur l'Adjoint aux Finances, pourquoi ce prêt ?
- M. Suet – C'est un emprunt pour financer nos investissements de 2017. Dans le budget primitif qui vous avait été présenté le 13 décembre, il y avait un emprunt d'équilibre. Comme c'était un budget primitif, il n'y avait donc pas la reprise du résultat. Il y avait un emprunt prévu de 6 731 887 euros. Ensuite, quand le DOB a été voté, il y avait un emprunt prévu de 3 800 000 euros, mais pour financer l'intégralité de nos investissements en 2017.
- M. le Maire – Y a-t-il d'autres questions ?
Une autre décision du Maire. La 324. Monsieur Lagrib.
- M. Lagrib – Nous profitons de cette délibération pour revenir sur l'état des écoles de Nevers. Nous sommes d'accord pour nous associer à la satisfaction de la directrice et de son équipe quant à la rénovation de l'école, et du plaisir procuré par des conditions de travail dignes. Qu'en est-il des autres écoles ? Y a-t-il un plan de rénovation des écoles de Nevers ? J'en profite aussi pour alerter sur l'état des écoles, dont celle de Jules Ferry, élémentaire et maternelle. Où en est le projet de reconstruction ? Dans cette éventualité, y aura-t-il un nouvel emprunt ? Quel est le devenir de ce groupe scolaire ?
Autre point concernant les écoles. C'est la carte scolaire. La Nièvre perd des habitants, et par voie de conséquence, des enfants. 278 élèves en moins cette année, selon les prévisions de l'INSEE, reprises par la Rectrice pour l'attribution des postes. Cette estimation entraîne une carte scolaire encore douloureuse pour la Nièvre, avec un solde négatif de 4 postes. 18 postes rendus pour 14 créés. Et Nevers risque de perdre deux postes : un à Albert-Camus et un autre à Jules-Ferry maternelle.
- M. le Maire – Monsieur Lagrib, s'il vous plaît. On n'est pas sur le sujet. La carte scolaire, je veux bien qu'on en dise un mot, mais qu'un mot.
Quand il s'agit de décisions du Maire, ces décisions ont le mérite de pouvoir être évoquées en Conseil municipal en prélude des délibérations. Si vous avez des questions complémentaires, qui sont bien naturelles, ou des demandes de précisions, elles ne sont pas là pour justifier une intervention sur un autre sujet.
Il s'agit ici d'affectation de la dotation cantonale de deux conseillers départementaux sur l'école maternelle de l'Oratoire. Avez-vous une précision sur cette décision du Maire, s'il vous plaît, à demander ?
- M. Lagrib – Je demande des précisions sur l'ensemble. À chaque fois que nous voulons intervenir, vous essayez de nous couper.
- M. le Maire – Oui, je couperai, et s'il le faut, je couperai le son ; il y a des règles. C'est comme le stationnement, il y a des règles. Donc, je suis là pour les faire appliquer, et je les ferai appliquer. Parce que ça lasse beaucoup de monde que vous vous permettiez

de grandes libertés, quand on parle d'un sujet de parler d'un autre. Tout le monde pourrait le faire, à ce moment-là. J'aborde les sujets, je détermine l'ordre du jour, cela relève du maire. Si vous souhaitez amender l'ordre du jour, il y a des procédures qui vous permettent de mettre des sujets à l'ordre du jour. Pour l'instant, vous n'avez pas exercé ce droit. Donc, il y a un ordre du jour. Et puis il y a des décisions du Maire, et, si vous avez besoin de précisions, je vous demanderais de coller à la décision du Maire que vous souhaitez aborder.

Si votre question porte sur plusieurs éléments, je réponds alors que nous avons trouvé à Nevers des écoles délabrées, aucune avec du double vitrage, aucune avec des performances énergétiques. Elles n'avaient pas eu de coup de peinture depuis des décennies. Vous le savez bien, d'ailleurs. Nous avons mis cela en place dès le début du mandat. Nous avons mis en œuvre un plan d'entretien des écoles. Nous mettons à peu près 500 000 euros par an sur les écoles, ce qui est une somme considérable par rapport à notre fonctionnement, et nous devons rattraper le niveau des écoles, ce que nous faisons. Nous l'avons fait encore il n'y a pas longtemps à Brossolette, où l'école maternelle est complètement dans les normes d'accessibilité. Il n'y en avait quasiment aucune accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Alix-Marquet aussi. Enfin, bref, je n'ai pas toute la liste en tête, parce que je ne suis pas venu pour ce sujet principal.

C'est une de nos préoccupations majeures, l'état de nos écoles. À la fois pour la qualité d'environnement des élèves, et la qualité de travail des enseignants, et puis l'image que nous donnons de notre Ville, parce que beaucoup de familles, quand elles s'implantent, regardent aussi les écoles, et y compris si elles choisissent entre le public et le privé.

Nous menons cette politique de rénovation équilibrée, en traitant le plus possible les urgences majeures, et en répartissant entre les quartiers. C'est à peu près 500 000 euros, en fonction du budget que nous pouvons consacrer à la rénovation des écoles que nous mettons depuis l'exercice de ce mandat.

Jules-Ferry est un gros sujet, qui ne devrait pas être notre sujet, d'ailleurs, et aurait dû être traité depuis longtemps. Cela nécessite des moyens, entre 5 et 6 millions pour la refaire, et la rénover, et à peu près 11 millions pour la refaire complètement. Si vous avez les moyens tout de suite, je veux la faire dès demain. Nous essayons de réunir les budgets et de travailler le projet, cela n'est pas aisé. Et nous essayons aussi de travailler sur l'évolution de la population, et éventuellement de la carte scolaire, y compris sur l'école Albert-Camus.

Je ne vais pas être trop long sur ces sujets, parce que l'on s'éloigne de la DCE. Je pense avoir globalement répondu à ce que vous sembliez vouloir dire, et quand il y aura des délibérations à évoquer sur des écoles ou des rénovations, vous pourrez, à ce moment-là, alimenter votre discours sur ce que vous souhaitez dire. Là, on est sur la dotation cantonale. Donc, je pense vous avoir donné réponse. Il s'agit effectivement de travaux sur l'école maternelle de l'Oratoire.

Allez-y, si c'est sur la DCE.

M. Lagrib –

Je voulais vous remercier de la réponse que vous avez apportée. Vous avez répondu à mes questions. Il suffisait de vouloir m'écouter jusqu'au bout. Et vous avez répondu à l'ensemble des questions, même à la fin.

M. le Maire –

Parfait. Eh bien, vous voyez, tout le monde est content.

- M. Lagrib – Mais c'est mieux de le faire poliment.
- M. le Maire – Je le fais poliment, Monsieur Lagrib. S'il vous plaît.
Ensuite, la 325, qui concerne la dotation cantonale d'équipement 2017 pour Nevers 4.
- M. Lagrib – J'ai vu que le budget, par rapport à la salle des fêtes, était exactement à l'identique par rapport au départ. Or, il devait y avoir quelques modifications. Qu'en est-il ?
- M. le Maire – Monsieur Devoise.
- M. Devoise – Nous sommes toujours en phase d'avant-projet. Donc, il y a encore quelques arbitrages à faire, en liaison avec Amandine Boujlilat, avec qui je travaille sur ce dossier. Je peux vous dérouler le phasage des travaux, si c'est ce que vous souhaitez.
L'avant-projet sera terminé fin mars, et il sera validé par Amandine Boujlilat et moi-même, et l'ensemble des élus après présentation en Bureau municipal. L'avant-projet détaillé sera terminé durant la première quinzaine de mars. Les délais d'instruction seront sur avril et mi-mai. Le début des travaux sera en septembre 2018. Et la fin des travaux fin mars début avril 2019. Ce qui permettra d'entamer certainement la saison de location espérée avec les mariages, etc.
- M. le Maire – Cela faisait partie de nos engagements, et Nevers aura enfin une salle des fêtes. J'ai inauguré samedi la salle des fêtes de Saint-Hilaire Fontaine près de Decize. Beaucoup de communes ont une salle des fêtes, et Nevers n'était pas capable, manifestement, d'en avoir une. Nous allons rénover ce qui est une friche, cette ancienne maison des jeunes des Montôts pour en faire une salle des fêtes.
Je pense que nous avons fait le tour des décisions du Maire. Tout le monde a les précisions qu'il voulait.

2018 – 002 **Délégation de service public par affermage pour l'exploitation du théâtre municipal de Nevers – DSP 17DSP01**

- M. le Maire – Nous allons aborder la délibération pour laquelle nous sommes réunis ce soir, à savoir la délégation de service public par affermage pour l'exploitation du théâtre municipal de Nevers.
À la demande de Mme l'Adjointe à la Culture, je vais lui céder la parole, puisqu'elle ne souhaite pas prendre part ni au vote et ni aux débats, et qu'elle souhaite expliquer pourquoi.
- Mme Lorans – Merci, Monsieur le Maire, et merci de faire en sorte que la parole soit libre au sein du groupe Nevers à Venir. C'est la marque de fabrique de notre mouvement, et je suis heureuse qu'elle ait résisté à la réalité à laquelle nous sommes confrontés dans notre action politique au quotidien.
Je m'exprime donc dans cet esprit, car, bien que solidaire de votre action et de celle du groupe, je suis en désaccord sur le choix que vous avez fait pour la délégation de service public du théâtre municipal. Dans l'impossibilité de conjuguer ma loyauté au groupe et mes convictions sur ce dossier en particulier, je préfère ne pas prendre part au vote, mais, avec votre accord, j'en exprime ici les raisons.

Nous ne sommes pas en présence de deux offres de qualité comparable, et le choix de la « notoriété » – que j'entoure de guillemets – ne me semble pas pertinent.

Nous avons, d'un côté, Coline Serreau, 71 ans, réalisatrice de longs métrages, dont le plus connu, « Trois hommes et un couffin », a été un succès populaire il y a 33 ans.

Sa dernière création au théâtre remonte à 2006 (l'Ecole des femmes), et à l'opéra, sa dernière mise en scène (Manon, de Jules Massenet) a été éreintée par la critique en 2012.

À ma connaissance, sa seule actualité est la reprise au 13ème Art dirigé par Olivier Peyronnaud de « Quisaitout et Grobêta », créé en 1993.

D'un autre côté, nous avons Olivier Broda, 42 ans, qui a débuté sa carrière en 2000 à Nevers et qui se partage maintenant entre Paris et Nevers. Directeur artistique du Théâtre du Temps Pluriel depuis 2008, il met en scène un théâtre contemporain (Jean-Luc Lagarce, Rémi de Vos, Alan Benett), mais aussi un théâtre classique dont il révèle la modernité (son Antigone de Sophocle, créé à Nevers en 2012, a été joué plus d'un mois au 20ème Théâtre à Paris et a été remarqué par la critique nationale).

Comédien, il a notamment joué sous la direction de Benoît Lambert, Serge Lipszyc ou Jean-Luc Revol, et a obtenu le prix d'interprétation au festival d'Anjou en 2010.

En tant que metteur en scène ou en tant que comédien, il se produit régulièrement au Festival d'Avignon, à Paris, au 20ème Théâtre comme je l'ai dit, mais aussi au Théâtre des Déchargeurs (le Pessoa mis en scène par Laetitia Lambert et soutenu par la Ville de Nevers y a été joué 30 fois).

Titulaire du diplôme d'État d'enseignement du théâtre, il intervient au Conservatoire de Nevers et anime régulièrement des stages, à Nevers et ailleurs.

Nous sommes donc en présence d'une artiste en fin de carrière à la notoriété relative, voire surfaite, et d'un artiste « émergent », c'est-à-dire ayant déjà une solide expérience dans le théâtre et en voie d'acquiescer une notoriété nationale.

Vous comprenez où se situe à mes yeux le pari de l'avenir et du rayonnement de Nevers.

Sur la gouvernance du théâtre, là encore, nous sommes en présence de deux propositions très différentes :

Coline Serreau se présente en tant que Directrice, accompagnée de son fils Nathanaël en tant qu'administrateur général, et de Clara Pécot en tant que responsable production / communication / mécénat. Ces deux derniers, à ma connaissance n'ont aucune expérience. Quant à Coline Serreau, je n'ai trouvé dans son parcours pas d'autre expérience de la gestion d'un lieu que la présidence de l'académie Fratellini, dans un climat de conflit avec son Directeur, Laurent Gachet, qui a fini par démissionner en 2009.

Olivier Broda, pour sa part, n'a certes pas non plus dirigé de lieu, mais a l'expérience de la gestion de sa propre compagnie depuis 2008. Il est accompagné de Colette Michel, qui a un solide parcours en tant qu'administratrice de lieux et de compagnies, et dont les compétences sont reconnues par la profession et ont impressionné la commission lors des auditions.

Sur l'équipe de direction du théâtre, vous aurez donc compris que je m'interroge sur les motivations de la candidate retenue et que j'estime plus rassurante l'équipe d'Olivier Broda.

Sur la ligne artistique et la programmation : là aussi les offres me semblent très éloignées : d'une part, Coline Serreau, qui se dit – je cite – « scandalisée et

désespérée de voir que nos territoires (...) habités par une population assoiffée de culture et de renouveau, soient laissés à l'abandon au profit des grandes villes » présente « Nevers comme laboratoire », avec un festival « Nevers cité musicale et numérique » qui n'est pas détaillé, une nuit de la magie, la chorale du Delta (une chorale amateur) qu'elle dirige, et des débats sur des thématiques écologistes.

De son côté, Olivier Broda affiche sa volonté – je cite – « *de faire du théâtre municipal un lieu ouvert sur le monde* » et dit – je cite encore – « *rêver d'un projet ambitieux et exigeant pour Nevers* ». Il propose – je cite toujours – un « *Théâtre de c(h)oeur – avec un h et sans h -, à hauteur d'homme, pour une culture fédératrice et décloisonnée, dans une démarche populaire, audacieuse et festive* ».

Coline Serreau refuse lors des auditions de dévoiler sa programmation, mais déclare qu'elle la fondera sur ses propres créations (notamment une adaptation pour le théâtre de « 3 hommes et un couffin »), et elle revendique son indépendance artistique.

Pour sa part, Olivier Broda déclare avoir d'ores et déjà repéré plusieurs spectacles – dont il cite des exemples – et avoir pris contact avec des artistes d'envergure nationale tels que Robin Renucci, Bruno Puzulu, ou encore Claude Lévêque, qui se seraient montrés partants. Il construit une programmation en 4 saisons en lien avec les types de publics et le rythme de la vie locale.

Enfin, Coline Serreau déclare, lors des auditions, ne pas s'être autorisée à contacter les acteurs structurants de la vie culturelle locale, tout en se prévalant de collaborations avec certains d'entre eux - pendant qu'Olivier Broda met au contraire en avant ses contacts avec ces mêmes acteurs dans une volonté assumée de cohésion et de mutualisation.

Selon moi, un seul des deux projets a la capacité de conjuguer ambition nationale et l'ancrage territorial ; c'est celui d'Olivier Broda.

Pour finir, je ne peux que faire part de ma perplexité sur l'écart entre les modèles économiques présentés par les deux candidats.

Olivier Broda construit son prévisionnel sur la compensation de service public de la Ville (350 000 euros) et sur des subventions de la DRAC et du Conseil départemental pour des actions culturelles ciblées, à hauteur de 38 260 euros en moyenne par an.

Alors que Coline Serreau table sur un montant, en sus de la compensation de DSP, de subventions publiques de 1 million d'euros par an !

L'écart est considérable et mon inquiétude est grande.

En effet, Coline Serreau et son fils Nathanaël visent l'obtention du label Centre Dramatique National, ouvrant la possibilité d'un financement à hauteur de 300 000 euros par an.

Or, lors des nombreux échanges que j'ai eu avec les services de la DRAC, il m'a toujours été dit et répété :

- Que le label CDN n'a pas été délivré depuis plus de 20 ans ;
- Que la liste des CDN est fermée ;
- Et que le maillage territorial ne nécessite pas son extension.

Ils annoncent d'autre part 750 000 euros par an du Plan Etat-Région. Là aussi je suis éberluée :

- À ma connaissance - mais je me trompe peut-être -, le plan Etat-Région finance de l'investissement, pas du fonctionnement.

- La Région pour sa part, sur son budget culture, toujours à ma connaissance, et selon son règlement d'intervention, ne pourrait intervenir qu'à hauteur de

15 000 euros pour une scène non conventionnée. Par ailleurs, il est à noter par ailleurs que la Région a fait un effort important pour soutenir la MCNA à hauteur de 122 000 euros en 2017, et a l'intention d'augmenter cette subvention dans les prochaines années jusqu'à atteindre le plafond de 150 000 euros. Vous voyez que nous ne sommes pas dans les mêmes sphères.

Et pourtant, lors des auditions, Coline Serreau étaye son plan de financement sur les assurances qu'elle aurait reçues de la ministre de la Culture. Dont acte. Je me réjouis qu'une telle manne arrive sur notre territoire et j'ose espérer qu'elle n'assèchera pas une vie culturelle existante, riche et accessible.

J'interpelle donc la ministre de la Culture et la Présidente de Région : confirmez-vous ce soutien au théâtre de Nevers ? Est-il lié exclusivement au nom de Coline Serreau ? D'autres projets peuvent-ils en bénéficier ?

Mesdames et Messieurs, en toute transparence, et en accord avec le Maire et la Présidente de notre groupe, je vous ai fait part de ma position. Celle-ci est claire et limpide dans un contexte complexe. Je prends acte du choix du Maire, et lui reconnais le courage d'assumer une décision qu'il a prise avec la conviction qu'elle allait dans le sens de l'intérêt de Nevers.

Sa conviction ne rencontre pas la mienne. Quoi qu'il en soit, par sa volonté et celle de l'équipe municipale, le théâtre de Nevers sera bientôt enfin de nouveau ouvert aux artistes et au public, ce qui est déjà une prouesse et une bonne nouvelle pour Nevers. Ceux qui avaient abandonné le « Petit Théâtre », si cher aux Neversois, ne me semblent pas légitimes pour critiquer le choix du Maire de tel ou tel autre délégataire.

J'ai exprimé mon désaccord sur ce choix, car, encore une fois, nous sommes des hommes et des femmes de convictions libres de notre parole.

Je resterai pour ma part constructive et vigilante au sein de l'équipe municipale, avec loyauté et sincérité.

M'étant exprimée en toute liberté, je me retire maintenant du débat et du vote, et vous remercie de votre attention.

M. le Maire –

Merci. Madame l'Adjointe s'est donc exprimée en toute liberté sur, vous l'avez compris, sa position, qui ne rejoint pas la mienne. Il n'en demeure pas moins qu'elle partage le projet municipal que nous conduisons. Il y a parfois des choix à faire. C'est un choix qui n'était pas simple, avec deux projets jugés par le groupe de travail de qualité, et qu'il n'a pas été, effectivement, facile de départager, parce que chacun avait ses avantages, ses ambitions.

Je voulais simplement rappeler que c'est un projet qui nous tenait à cœur. C'est un projet qui a constitué une bonne partie de notre campagne, et en tout cas c'est une réalisation.

Pendant que je m'exprimais, vont défiler, face au théâtre, même s'il est à côté de nous, un certain nombre d'images et de commentaires sur ce qu'était ce théâtre, ce qu'il était devenu, et ce qu'il est en train de terminer de devenir. J'ai entendu ici ou là, ou lu ici ou là, qu'il ne serait pas terminé dans les temps. Je voulais rassurer tout le monde, les travaux, en principe, seront terminés au mois de mai. Vous savez très bien la raison pour laquelle nous n'avons pas pu tenir notre engagement de l'ouvrir complètement en fin d'année, mais nous avons pu quand même l'entr'ouvrir et essayer de le proposer à une majorité de publics, jeunes ou moins jeunes, en tout cas de Neversois. La découverte d'une seconde toile a constitué à la fois une surprise intéressante, et une charge supplémentaire pour la Ville, mais a justifié

aussi ces mois supplémentaires, qui ne pénaliseront cependant pas la saison culturelle, puisqu'elle démarrera le 1^{er} juillet.

Je voulais en quelques mots d'introduction revenir sur ce choix du futur délégataire. Je rappelle que nous ne votons pas ce soir pour le choix ; nous votons sur la délégation par affermage, et en l'occurrence sur le choix, partagé par l'équipe, de Coline Serreau.

C'est, encore une fois, un choix qui trouve ses racines dans la conviction que nous nous sommes faite, après avoir recherché aussi l'adéquation entre le projet de l'équipe municipale et les propositions et les valeurs portées par ceux qui ont prétendu à la gestion du théâtre. Il y avait même un troisième candidat, mais qui n'est pas allé au dernier jour du dépôt du dossier.

En tout cas, je voulais quand même prendre quelques minutes pour revenir sur notre projet.

Vous avez notre engagement sous les yeux. Le sujet a intéressé et passionné depuis bientôt quatre ans.

Je le redis, avant l'élection de notre nouvelle équipe municipale Nevers à Venir en 2014, il y avait un paradoxe particulièrement étrange entre l'attachement profond et de longue date des Neversois pour leur théâtre et la mise en sommeil forcé et son abandon depuis 2010, vu l'état dans lequel nous l'avons trouvé, avec de l'eau qui tombait à l'intérieur. Ce paradoxe, nous l'avons clairement refusé, et nous avons proposé aux Neversois de nous faire confiance pour le résoudre. Nous trouvions insensé que l'équipe municipale précédente ait condamné, comme elle l'a fait pour la piscine de la Jonction, purement et simplement ce monument classé, inscrit, je le rappelle, à l'inventaire des monuments historiques. Et donc nous avons à cœur de redonner vie à ce patrimoine mémoriel de Nevers et à cet emblème qui doit rester à nos yeux le symbole de la Ville de Nevers, pour le coup, et non pas de l'Agglomération.

Nous avons tous sans doute un souvenir, plus ou moins important, dans ce théâtre, et nous avons, en tout cas, pour notre équipe, une vision d'avenir, parce que ces lieux ont une importance. Le théâtre municipal de Nevers se situe clairement dans le champ de l'affectif pour les Neversois que nous sommes, qu'ils soient de naissance ou de cœur, ou d'adoption, et il entre aussi dans le champ du symbole pour une cité dans le champ des besoins fondamentaux pour ses citoyens.

Victor Hugo a écrit : « *Le théâtre n'est pas le pays du réel. Il y a des arbres en carton, des palais de toile, un ciel de haillons, des diamants de verre, de l'or, du clinquant, du fard sur la pêche, du rouge sur la joue, un soleil qui sort de dessous la terre* ». C'est vrai que le théâtre n'est pas le pays du réel, et on pourrait même dire que bien d'autres choses sont prioritaires, mais le théâtre, et Victor Hugo poursuit son sujet, « *c'est le pays du vrai. Il y a des cœurs humains dans les coulisses, des cœurs humains dans la salle, des cœurs humains sur la scène* », et j'ajouterais, il y aura des cœurs humains dans la ville pour se le réapproprier.

L'homme a inventé le livre, il a inventé le cinéma, il a inventé les mondes virtuels, sur lesquels nous sommes très concernés, mais il n'a jamais renoncé à la scène. Et le théâtre est bien le lieu où des histoires se racontent, s'entendent de vive voix, s'écrivent avec les corps. Voilà pourquoi une ville sans théâtre, c'est une ville incomplète, une ville à qui il manque un bien précieux, un besoin de théâtre, comme on peut avoir un besoin de mer.

Voilà le sens de notre projet. Redonner vie à un patrimoine mémoriel, répondre aux besoins de théâtre, c'était notre engagement de campagne, qui devient réalité, parce que le théâtre a toujours fait partie de la vie des Neversois.

Sa belle salle à l'italienne, d'ailleurs, a suscité pendant très longtemps la fierté. Je rappelle qu'elle a accueilli les débuts des plus grands comédiens français, de Sacha Guitry à Bourvil. Elle a accueilli aussi beaucoup d'acteurs amateurs, le théâtre d'essai et bien d'autres. Elle a aussi servi de cadre privilégié à de nombreux spectacles, et pour les festivals « De Nevers à l'aube », ou du jazz, et pour les folles heures des matchs d'improvisation théâtrale dans les années 1980, pour ceux qui les ont connues.

Bref, Nevers devait rouvrir son théâtre. C'était un véritable défi, difficile, mais nécessaire, avec un budget maîtrisé de l'ordre de 3 millions d'euros, lancé à notre énergie collective, à notre volonté commune.

Dans un théâtre, on pleure, on rit, et au début, en tout cas, de cette aventure, lorsque nous avons constaté l'ampleur des besoins de ce bâtiment abandonné, nous avons pleuré, mais pour de vrai, parce que tout était à rénover, et à protéger.

La toiture, à cause de tuiles usagées. Il suffisait de 15 000 euros pour le budget de notre Ville c'était faisable pour que le théâtre ne fuie plus, ou plutôt que le théâtre, lui-même, ne pleure plus. Les infiltrations d'eau ont causé de fortes dégradations.

La salle, le parterre et les balcons délaissés, malgré une qualité acoustique exceptionnelle.

Le papier peint tombé en lambeaux.

Le « paradis » qui n'en était plus un, ou plutôt le « poulailler » au troisième étage, qui était fermé au public depuis bien avant la fermeture du théâtre. Tout cela, les Neversois vont le retrouver jusqu'en haut, jusqu'au ciel.

Les fauteuils ont dû être démontés, et transportés dans les ateliers municipaux, pour être rénovés par nos tapissiers, que je salue ici publiquement à nouveau, et par des jeunes du chantier éducatif mené en partenariat avec la Mission Locale, l'École de la Deuxième Chance, et l'association Interstice.

Le vestibule, les coursives et les escaliers, tous méritaient d'être rafraîchis, rénovés et repeints.

Le foyer du premier étage, dont la moquette était hors d'âge.

L'installation électrique, qui a dû être refaite aux normes.

Il a fallu, je le disais, un budget à mettre en face de ces considérables besoins, de l'ordre de 3 millions d'euros, mais un investissement maîtrisé, qui aurait pu être doublé. Un investissement justifié. Et toute la population pourra le découvrir au plus tard en juillet prochain.

Il a donc fallu du temps également, parce que le chantier était colossal. Ce vaste chantier de restauration, piloté par un chargé de mission, Noël Leriche, a vu la participation de 27 entreprises, et de 380 jeunes du laboratoire éducatif CID, et également, par la suite, des lycées Pierre-Bérégovoy et Alain Colas, et des étudiants de l'ESAAD qui ont travaillé sur les nouvelles loges. Au total, plus de 12 000 heures de travail. Ce sont les jeunes de l'École de la Deuxième Chance qui se sont chargés du mobilier à installer après le travail des élèves de l'ESAAD, et c'est intéressant aussi qu'il y ait eu un travail à la fois intergénérationnel et aussi entre jeunes qui se remettaient sur une voie éducative et des jeunes qui terminaient leur parcours d'étudiants. De bout en bout, en tout cas, les jeunes ont été impliqués dans le projet, et il faut le souligner, parce que c'est donc un projet aussi local.

C'est en tout cas un chantier à rebondissements.

Je l'ai dit, le chantier a pris du retard sur le calendrier prévu à cause de cette étonnante découverte, puisqu'au plafond, la toile d'Émile Vernon, datant de 1899, recouvrait une autre plus ancienne, vers 1853, réalisée par Antoine-Victor Barbereau, qui a fait les décors du théâtre de l'Odéon de Tours, de celui d'Orléans, et de celui de Rochefort. Et il n'y avait véritablement aucune trace ni aucun indice de son existence, même pas dans les archives du théâtre.

Un chantier colossal aussi mené de manière atypique, parce que ce sont aussi des entreprises privées et des particuliers qui ont pu faire des dons pour aider à la rénovation. Ce théâtre, d'ailleurs, avait été voulu initialement par le biais de la souscription, pour que chaque citoyen puisse aussi devenir quelque part copropriétaire du théâtre en fonction de ses possibilités financières, et que chacun continue à profiter de ce joyau.

Plus que quelques semaines ou quelques petits mois de rénovation encore nécessaires et le théâtre aura gagné en confort, mais aussi en surface, puisque nous retrouverons 375 fauteuils très exactement, contre 330 places auparavant.

La scène a été rabaissée de 30 cm, puisque l'usage, lors de la construction du théâtre, était de voir les spectacles debout. Évidemment, c'est beaucoup plus inconfortable de s'asseoir sans rabaisser la scène. D'où ce travail sur la scénographie, pour un meilleur confort visuel, qui jouera également sur l'acoustique.

Et puis, le côté innovant, par rapport au respect de la qualité historique de ce bâtiment, était aussi de lui donner une vision d'avenir, avec un équipement numérique. Quatre loges équipées en fibre optique multibrin ont été créées, ainsi qu'une salle 4K de vidéo. Elle sera dotée des dernières techniques en matière de diffusion d'hologrammes et de captation de sons et d'images, qui permettent également une autre façon de travailler, pour les compagnies artistiques, et notamment parfois des décors qui sont très coûteux qui pourront être virtuels. En tout cas, de quoi prévoir des spectacles modernes, avec une technologie de pointe. Et pour certaines représentations, des captations vidéo pourront être retransmises soit sur le site internet de la Ville soit sur un grand écran sur l'esplanade du Palais ducal, et pourquoi pas, sur les réseaux sociaux.

Bref, vous le voyez, nous n'avons pas oublié l'innovation dans la rénovation et le respect de l'histoire. Ce théâtre rénové du 19^e siècle sera aussi un théâtre du 21^e siècle, capable de séduire, d'attirer, de rayonner. Ce sont de grandes portes ouvertes au public, et grandes ouvertes sur l'avenir, sur son avenir, et sur celui de notre ville.

En tout cas, notre objectif est resté le même, malgré les aléas du chantier : rendre leur théâtre aux Neversois. C'est pourquoi nous avons d'ailleurs, au fur et à mesure de ce que nous avons découvert au départ, en fonction des exigences de sécurité, nous avons voulu l'ouvrir partiellement, et très régulièrement, à la population, et à ceux qui souhaitaient le visiter, parfois le dimanche. En tout cas, cela a été fait ponctuellement, mais régulièrement depuis trois ans.

En mai 2015, nous avons voulu que les Neversois puissent pénétrer de nouveau dans ce théâtre et puissent revoir la salle. C'est ce qui a justifié l'exposition « Au théâtre ce jour », consacrée à l'histoire du Petit Théâtre, mais aussi au projet de rénovation. Puis en décembre dernier, ce fut l'ouverture éphémère du théâtre tout un week-end, comme c'était notre engagement. Trois jours de spectacles gratuits, qui ont attiré du monde. Dans un théâtre, je le disais, on pleure et on rit. Les Neversois ont pu redécouvrir, ou découvrir tout simplement, et notamment les plus jeunes, avec intérêt, presque entièrement, l'équipement rénové. Et là, on peut dire que nous

avons recommencé à rire, au sens propre comme au sens figuré, et notamment avec Smaïn, et aussi avec les acteurs locaux qui se sont produits (Liz Van Deuq, les artistes du Conservatoire, etc.).

À quelques mois de la réouverture, il nous fallait donc penser à l'avenir et à qui confier ce théâtre rénové qui méritait de revivre et de retrouver son public. À qui confier ce théâtre modernisé prêt à retrouver sa place parmi les scènes françaises ? À qui le confier pour que tous ces efforts, auxquels tant de monde et tant de jeunes aussi ont participé, que tout ce travail, que toute cette volonté que j'ai souhaité rappeler et partager, ne soient pas vains, et pour que notre théâtre fasse de nouveau la fierté des Neversois, et pour longtemps, pour qu'il rayonne au-delà de notre département.

Vous le savez, sur la forme, nous avons fait le choix d'une délégation de service public, c'est-à-dire le même fonctionnement que la Maison de la Culture de Nevers Agglomération, par exemple, pour des raisons évidentes, à la fois la technique, la maîtrise de la communication, la souplesse d'organisation, la gestion financière... Je n'y reviens pas plus en détail pour l'instant.

Je l'ai dit, trois projets s'étaient manifestés. Deux ont été formalisés dans les délais, de façon très différente, mais je le dis aussi très sincèrement, et c'est la difficulté qu'a eue le groupe de travail pour faire son choix, deux projets de qualité.

Les acteurs locaux doivent avoir toute leur place, et c'est d'ailleurs prévu dans le cahier des charges, et nous y serons vigilants. Mais pour porter haut le projet culturel du théâtre municipal de Nevers, pour qu'il rayonne bien au-delà de la ville, nous avons choisi de confier la délégation de service public à un grand nom du monde de la culture, Coline Serreau, qui s'est intéressée à notre ville, à notre ambition, aux Neversois, qui n'a, quelque part, plus rien à prouver, et qui est aussi dans la transmission, puisqu'elle ne vient pas toute seule, mais avec une équipe.

Coline Serreau, c'est d'abord un nom associé à la culture et à l'art. C'est une artiste polyvalente. Après des études de lettres, elle est entrée au Conservatoire de Musique, puis a suivi des cours de trapèze à l'École du Cirque d'Annie Fratellini, et a appris la danse. Elle s'est tournée finalement vers les arts dramatiques, et, après l'École de la Rue Blanche, elle est devenue stagiaire à la Comédie française, et a joué une première fois sur scène en 1970. Elle porte une tradition familiale de l'art, avec une enfance baignée dans une avant-garde culturelle. Elle est devenue comédienne par amour des planches pour être en contact avec le public, pour pouvoir monter des spectacles. Elle est connue pour sa capacité à entraîner aussi, et à convaincre des équipes. Théâtre, cinéma, musique, elle fait également du chant choral. Je la cite : « *Aucun problème d'inspiration. Sans arrêt, j'ai des pulsions de création. C'est irrépressible* ».

Coline Serreau, c'est aussi une carrière formidable, une professionnelle qui a su obtenir la reconnaissance du public et de ses pairs. Certes, elle a 70 ans, mais on n'est pas responsable de son âge, et on peut être encore en forme. 44 ans de carrière. Trois récompenses. 23 films, dont les plus connus « Trois hommes et un couffin » en 1985, qui a tout de même fait plus de 12 millions d'entrées, « La crise », en 1992, le César du meilleur scénario, « Saint Jacques, La Mecque », en 2005, pour les plus connus. 11 nominations, 38,9 millions d'entrées au cinéma.

Coline Serreau, c'est aussi un esprit d'engagement, que l'on partage ou pas, mais en tout cas il est là, prolongement du terreau initial de son enfance, une femme engagée parfois avec une indignation face à ce qui ne va pas, et face à l'exploitation en général.

C'est aussi une force contestatrice. Coline Serreau la tient de ses parents, qui étaient, selon elle, des résistants sous toutes les formes.

Coline Serreau, c'est aussi un franc-parler, et une parole qui porte. À la fois révoltée et profondément optimiste, c'est une femme de défis qui sait soutenir et défendre les initiatives là où il y a, comme elle dit, un vrai désir de solutions. Son documentaire de 2010, d'ailleurs, intitulé « Solutions locales pour un désordre global » est à son image. Des reportages sur tous les gens dont on ne parle pas, porteurs de pensées magnifiques, à commencer par Pierre Rabhi, l'un des pionniers de l'agriculture biologique.

Elle a l'action facile. *« Il n'y a qu'à se retrousser les manches, et à s'y mettre ensemble ».*

Elle aime, comme elle dit, les « retours en avant ». C'est pour cela que notre théâtre et sa renaissance l'ont séduite : redonner vie, retourner aux origines, tout en allant de l'avant. Et elle a été enthousiasmée par le sauvetage que nous avons entrepris, par notre envie de théâtre, par l'implication de tant de gens, de tant de jeunes, par notre volonté de moderniser et de donner un avenir au théâtre.

Il nous a donc semblé que ce théâtre méritait une professionnelle reconnue, passionnée, et engagée, qui s'était manifestée sur notre projet, une artiste capable de rassembler, d'entraîner, et y compris de rassembler, pourquoi pas, avec le candidat que nous n'avons pas retenu, elle l'a proposé d'emblée.

Il nous a semblé que cette rencontre entre notre théâtre et Coline Serreau avait du sens, et qu'il fallait aider, quelque part, ce destin. Il nous a semblé aussi que notre projet prendrait vie avec elle, et que nous pouvions lui confier notre Petit Théâtre, non pas les yeux fermés, mais les yeux pleins d'étoiles, pour que notre théâtre soit le pays du vrai, avec des cœurs humains dans les coulisses, des cœurs humains dans la salle, des cœurs humains sur la scène. Un théâtre plein de bruit, de vie et de fureur.

Et plus que Coline Serreau, je le disais, c'est une équipe qui prendra en mains les programmations culturelles de notre théâtre, avec une vision de transmission, et avec aussi une volonté, et même, je l'ai dit, une obligation, puisque prévue par le cahier des charges et nous y serons attentifs dans le cadre de la commission qui suivra cette délégation de travailler en complément. Ce fut un sujet de discussion avec la DRAC. Parce qu'il y a évidemment des choses qui se retrouvent entre le cahier des charges de la Maison de la Culture et du théâtre, mais, en même temps, sous une forme, plus réduite, et sous un format qui vont permettre des spectacles davantage intimistes. Ce sera évidemment en complément des autres équipements locaux, et avec les autres acteurs culturels locaux.

Vous le voyez, la rénovation de la Maison de la Culture de Nevers Agglomération est engagée, la réhabilitation du Café Charbon est actée. Nous travaillons sur une nouvelle enveloppe du Conservatoire, et du réseau des médiathèques et bibliothèques, avec une première tranche réalisée sur une rénovation de la médiathèque Jean-Jaurès qui en a plus que besoin. Et cette réouverture du théâtre qui est respectée. En moins de 4 ans, notre équipe aura mené une politique respectueuse et ambitieuse de ces équipements culturels majeurs, et respecté ainsi les engagements pour lesquels elle a été élue.

C'était bien le moins ; mais cela sera un vrai plus.

Le rideau peut donc se lever, et les trois coups retenir, alors qu'ils n'auraient jamais dû se taire.

C'est aussi un des symboles d'une ville qui redevient vivante. Ouvrir plutôt que fermer. Faire vivre plutôt que condamner. C'est là toute la différence, celle qui a justifié votre confiance, et je m'adresse là aux Neversois.

Voilà ce que je souhaitais dire.

Vous avez toute latitude, bien évidemment, si vous avez des questions ou des interventions. Delphine Fleury.

Mme Fleury –

Monsieur le Maire, chers collègues. Je remercie Madame l'Adjointe pour la communication qu'elle a su nous faire, dans laquelle, dans ses propos qui conduisent à désapprouver ce choix, je me retrouve complètement. Je vais y revenir. Vous avez soulevé un certain nombre de points sur lesquels je voulais intervenir également. Je vais essayer de ne pas être redondante par rapport à ce que vous avez dit, puisque, encore une fois, j'y souscris pleinement.

Par contre, Madame, sur la légitimité que nous n'aurions pas en tant qu'élus qui avons appartenu à l'ancienne équipe municipale, je m'inscris en faux. Nous sommes ici en tant qu'élus municipaux ; nous sommes dépositaires comme vous d'un mandat, issu d'un vote. Si, en tant qu'élus municipaux, nous n'appartenons pas à la majorité municipale actuelle, il nous est cependant demandé d'approuver le choix qui nous est fait ce soir, de nous prononcer, et il est, par conséquent, tout à fait légitime que nous puissions donner des explications par rapport au vote qui va être le nôtre tout à l'heure.

Et puis, j'ajouterais que je m'exprime aussi en tant que Neversoise, et qu'ayant participé, pendant de nombreuses années, en tant que professionnelle, à l'association Sceni Qua Non. J'y ai travaillé, et, comme vous l'avez dit, monsieur le Maire, le festival « De Nevers à l'aube », a été créé et s'est tenu pendant dix ans au Petit Théâtre. Donc, j'ai vécu dans ce Petit Théâtre, et j'ai, effectivement, aussi, à ce titre-là, légitimement des choses à dire.

Tout d'abord, je tiens à remercier et à féliciter les services pour le remarquable travail d'instruction et d'analyse des deux offres qui nous a été présenté et adressé pour le dossier de ce Conseil municipal.

À lire ces documents, nous percevons très bien combien il a fallu de tentatives, que je n'hésiterais pas à qualifier de « désespérées » pour aboutir à un résultat mathématique. Une note qui vous permet, Monsieur le Maire, qui vous permettra certainement d'affirmer que ce choix est aussi un choix objectif, mais c'est un choix mathématique voulu, délibéré et c'est dommage. C'est dommage que l'irrésistible notoriété prévale sur le véritable projet culturel indispensable pour que ce bel équipement, le Petit Théâtre, s'ancre, se pérennise et rayonne sur le territoire.

On peut très bien le constater à la lecture des documents qui nous ont été adressés. Trois commissions ont été nécessaires pour départager ces deux projets. Et pour le moins, la lecture du travail d'analyse de ces trois commissions est édifiante.

Pour la première commission, les imprécisions du projet présenté par Coline Serreau laissent dubitatif. On peut relever, par exemple, que « *la note d'intention du projet présenté par Coline Serreau précise également la volonté de travailler tant avec un réseau de producteurs et de coproducteurs qu'avec un réseau de diffusion. Est souligné l'effet levier attendu (limiter l'investissement et bénéficier de prix intéressants. Ces réseaux ne sont cependant pas précisés* ».

Un peu plus loin, on lit les éléments suivants : « *Le détail des autres moyens humains dédiés à l'exploitation du théâtre (notamment pour l'accueil du public, la*

communication et la technique) n'est pas précisé ». « La note d'intention souligne l'expérience de Coline Serreau comme gage de pérennité artistique et financière ».

On lit aussi : *« Si l'équipe du candidat 1 (projet Coline Serreau) est déjà partiellement annoncée, elle reste à compléter, notamment dans la définition de l'ensemble des postes dédiés à l'exploitation du théâtre. Le candidat 2 (Olivier Broda) a défini tous les profils des postes qui seront dédiés au théâtre ».*

Ces éléments étaient pour la première commission.

Il a fallu une deuxième commission. Et la deuxième commission, avec un travail d'analyse encore plus poussé, encore plus précis, nous donne à connaître que le leitmotiv du candidat Coline Serreau, c'est *« Nevers, comme un laboratoire, avec la volonté de créer une dynamique culturelle nouvelle à partir du territoire de la Nièvre. C'est là que le candidat apporte la précision, effectivement, de « l'obtention du label de Centre Dramatique National pour servir les ambitions du projet ».* Madame l'Adjointe l'a souligné, c'est un label qui n'a plus été attribué par la DRAC. D'abord il n'appartient pas à Coline Serreau d'attribuer ce label. Mais, la DRAC, ministère de la Culture, ne l'a pas attribué depuis effectivement une vingtaine d'années.

Le leitmotiv du candidat Olivier Broda, c'est *« un théâtre de c(h)œur, avec la volonté d'un théâtre ouvert sur le monde ».* Il est dit que *« le candidat souhaite créer un lieu ouvert sur la ville et ses habitants, réinscrire le théâtre dans la Ville et la cité ducale et affirmer son rôle d'équipement culturel de proximité ».* Il est également mentionné *«le souhait de cultiver une dynamique forte et lisible pour être un pôle d'attraction pour les artistes d'envergure nationale et internationale ».* C'est là tout à fait ce que doit être un projet culturel, effectivement.

Pour revenir sur les précisions qui nous sont apportées par cette deuxième commission, sur le travail d'analyse, pour Coline Serreau, il est dit : *« Le candidat souligne son souhait de mener ce projet en toute indépendance artistique, et de faire du théâtre municipal de Nevers un laboratoire de ses convictions. »* A contrario, pour le projet d'Olivier Broda, il est mentionné l'idée d'un *« théâtre "à hauteur d'homme", lieu de création et de complémentarité avec les structures du territoire ».* Vous avez tout à fait raison, Madame l'Adjointe, de souligner combien ces projets n'ont rien à voir l'un avec l'autre, effectivement.

Toujours dans la deuxième commission, il est mentionné un autre élément. Quand on crée un projet culturel, la formation des publics et la transmission est vraiment le b-a-ba de ce que doit être une action culturelle. Et le travail notamment avec le jeune public et les scolaires en fait partie, bien évidemment.

Pour le candidat Coline Serreau : *« il est mentionné l'accueil de spectacles de fin d'année des écoles » sans en préciser le nombre (période du 15 juin au 15 juillet) et des master classes pour les "scolaires musiciens" ».* C'est un peu court pour la transmission et la formation des publics.

A contrario, Olivier Broda propose *« des formations à destination des enseignants par le biais d'ateliers (prise de parole, travail sur la voix, lecture orale) et des dossiers pédagogiques sur les spectacles programmés », (...)* *« la mise en place d'un événement d'une dizaine de jours, "l'école est finie", consacré à la restitution des travaux de fin d'années des élèves du CRD et des lycées "option théâtre"»,* ce qui permet d'ancrer ce projet dans le territoire.

Par rapport aux liens avec les acteurs du territoire, sur la deuxième commission, et aux liens avec la Maison de la Culture de Nevers, pour la candidature de Coline Serreau, il est indiqué : *« Précision du candidat : Négociations au cas par cas.*

Espoir d'un dialogue, mais Coline Serreau arrive avec un projet spécifique qu'elle entend mener à bien avec son équipe sans contrainte de la part d'autres acteurs culturels ».

Sur la mise à disposition, qui est un des facteurs aussi pour arriver à un équilibre financier, sur le fonctionnement du théâtre, « *le candidat (Coline Serreau) mentionne aussi la possibilité de négocier les tarifs et les modalités de mise à disposition au cas par cas, ce qui sort du cadre défini par le projet de contrat.* »

En poursuivant, toujours sur Coline Serreau, au niveau des moyens humains affectés à l'exécution du service, il est indiqué dans le rapport d'analyse : « *Précision du candidat : mission fondamentale de représentation auprès des acteurs culturels nationaux, et poursuite de ses activités en parallèle en France comme à l'étranger. Impossibilité de donner des gages sur la mise à disposition du temps professionnel de la directrice, alors que les projets se préparent plusieurs mois ou années à l'avance* ». C'est donc un peu « on verra bien ».

Par contre, pour le projet d'Olivier Broda, il est précisé que « *le responsable administratif, à 0,25 ETP, s'applique au coût budgété* ».

Pour Coline Serreau, sur l'aide à la création, il est mentionné le point suivant : « *par la mise en place de formations courtes, type master classes dans la production, la technique, la dimension artistique pour l'organisation d'un festival "Cité musicale et numérique", dont les enjeux, le contenu et l'organisation sont peu explicites* ».

Pourtant, à l'examen et au jugement des offres, dans le tableau récapitulatif qui classe les points item par item et qui contribue à donner une note, sur le deuxième jury, pour l'ensemble des sujets abordés et analysés, Coline Serreau a obtenu 8 observations « passable », dont 4 relatives à l'équilibre financier, quand Olivier Broda obtenait un seul « passable ».

Mais cela a conduit à faire une troisième commission, qui, là, a permis, enfin, au Théâtre de Babylone, le projet de Coline Serreau, de pouvoir présenter quelque chose de plus travaillé, et, en tout cas, plus en adéquation avec ce qui était initialement demandé par le cahier des charges.

Et donc, enfin, la commission 3 a permis qu'il y ait un équilibre presque parfait des deux projets, parfait au niveau de l'obtention des notes et des appréciations qui ont été données, à une petite différence : 1,875 points, qui ont fait la différence, et qui ont fait pencher le choix vers Coline Serreau.

Tout cela nous conduit donc, en tout cas moi, sur la qualité du projet présenté par Olivier Broda, et non seulement sa qualité, qui nous permet d'assurer aussi dans ce qu'il propose, et dont la manière dont cela était travaillé et proposé là à une pérennité sur le projet, à regretter que le projet d'Olivier Broda ne soit pas privilégié, et qu'Olivier Broda n'ait pas pu bénéficier d'aucun bonus.

Domage qu'un projet « *à hauteur d'homme* », à hauteur de territoire, n'ait pas pu bénéficier, d'un point de vue mathématique, de quelques décimales mathématiques supplémentaires, ne serait-ce que pour le sérieux des modalités d'équilibre financier du contrat, ni pour l'accès à la culture pour tous, puisque, là aussi, il nous faut souligner le tarif du billet d'entrée proposé. Le tarif moyen pour Coline Serreau est de 16,37 euros, alors que pour Olivier Broda, il est de 8,37 euros. Je ne doute pas que 16,37 euros, dans les salons parisiens, cela passe très bien. Pour arriver à faire en sorte d'avoir une fidélisation du public qui passe aussi par ce qu'est le public ici à Nevers, il est évident que 8,37 euros est quand même plus appréciable, ne serait-ce que pour cela.

Vous l'aurez compris, pour toutes ces raisons, je n'approuverai pas ce choix du délégataire.

M. le Maire –

Je voulais juste rappeler qu'il y a des commissions, auxquelles vous êtes censés participer, et notamment Patrice Corde et Florent Sainte Fare Garnot, où vous avez possibilité de vous exprimer sur un certain nombre de sujets. On ne vous a jamais vus. J'ai envie de dire « comme d'habitude ». C'est facile, effectivement, d'attendre le Conseil municipal pour tout critiquer. Mais il y a un travail qui se fait en amont, et qui associe aussi l'opposition, qui se plaint parfois de ne pas y être assez. Et quand on vous y convie, vous n'y êtes pas. Très bien, vous avez tout à fait le droit de vous exprimer, mais, moi, j'ai aussi le droit de rappeler cela.

C'est facile, sur la place publique, de venir critiquer, mais c'est facile aussi de ne pas participer à un travail, et je l'ai dit d'emblée, qui n'était pas simple, parce que j'ai vraiment pris le sujet d'une façon la plus objective possible.

Vous savez, à titre personnel, je n'ai rien à gagner ; je ne suis là que de passage. Par contre, je souhaite que ce théâtre dure le plus longtemps possible. Le choix a été, je le dis, très serré, très compliqué, avec des égalités de notations sur notamment deux thématiques sur trois. Donc, ce n'était pas simple, effectivement. Nathalie Charvy.

Mme Charvy –

Commissions successives, projet de délibération, ces simulacres n'étaient sans doute pas nécessaires ; les dés étaient pipés. Vous vouliez Coline Serreau, vous l'avez eue, et ce que j'ai lu dans les conclusions du projet pour l'exploitation du théâtre municipal, ce sont deux choses.

D'une part, le « fait du prince ». Plutôt que réunir au service de l'intérêt commun, il s'agit de diviser au service de l'intérêt particulier.

Et d'autre part, le goût du prestige, au mépris de l'enracinement dans le territoire, et d'une réponse adaptée aux besoins et au contexte neversois.

Je vais expliquer pourquoi cette grille d'analyse.

Tout d'abord, a été balayée d'un revers de main l'idée d'une direction partagée avec la MCNA. Or, cela était le cas pendant plusieurs années, et vous le savez très bien, cela a fait ses preuves.

C'était pourtant la meilleure garantie d'une complémentarité et d'une cohérence.

En deux, je voudrais parler de la question du profil et des compétences. Coline Serreau, on l'a rappelé, 70 ans, est connue, certes. Elle l'est de moins en moins. Mais elle est une pure artiste. Elle n'a pas développé une once de compétence d'administratrice. Son fils, respectivement secrétaire de l'association, n'a lui non plus aucune expérience dans le domaine de la gestion d'une structure culturelle. Et la troisième personne pressentie, qui, elle, n'a aucune expérience professionnelle du tout, même chose.

Quant au reste de l'équipe, il n'est tout simplement pas connu, et cela semble quand même assez hasardeux de laisser un outil culturel comme le théâtre entre les mains d'une équipe que l'on ne connaît pas pour partie, et dont les membres que l'on connaît n'ont pas l'expérience et le profil requis. Sans compter que la présence de Coline Serreau n'étant pas assurée, on a bien compris que c'est son fils, en réalité, qui héritera du projet. On peut d'ailleurs légitimement s'offusquer de l'absence qu'elle mentionne. À la page 10 du premier rapport d'analyse, elle dit « *assumer une mission fondamentale de représentation auprès des acteurs culturels nationaux et à l'étranger* », et donc qu'elle ne peut donner de gage sur la mise à disposition du

temps professionnel. C'est quand même incroyable qu'on laisse passer cela, que l'on accepte en quelque sorte qu'elle soit un « prête-nom », que l'on mise sur un nom, qui n'est finalement pas vraiment le bon. Si ce n'est elle, c'est donc son fils !

De l'autre côté, Olivier Broda, que je ne connais pas personnellement, je tiens à le dire, qui roule sa bosse dans le milieu culturel neversois depuis vingt ans, qui a fait ses preuves, et qui, lui, a un profil administrateur. En outre, il est entouré d'une équipe déjà constituée qui peut être opérationnelle tout de suite. Il n'y a pas photo.

En trois, le Centre National Dramatique me laisse, moi aussi, dubitative. Des Centres Nationaux Dramatiques, plusieurs d'entre nous l'ont dit, il ne s'en monte plus. L'État a déjà bien assez de mal à faire vivre l'existant. Enfin, comment imaginer qu'une salle de 300 personnes puisse être le support d'un Centre National Dramatique? On rêve !

Pour ce qui concerne le budget, maintenant, qui est mon quatrième point. Avec des produits d'exploitation et de charges de plus de 1 million d'euros par an, c'est finalement peu ou prou le même budget que la MCNA, pour un équipement sans aucune comparaison beaucoup plus petit. Et comment une aide de la Ville limitée à 350 000 euros, quand bien même des subventions complémentaires fort hypothétiques pourront naturellement être recherchées, pourraient suffire à assurer l'avenir d'un projet dont le budget est aussi ambitieux ? Et comment un équipement culturel peut-il s'autofinancer ? Sauf à choisir une programmation qui rapporte. Je rappelle que la culture n'est pas faite pour rapporter de l'argent.

En tout cas, avec 350 000 euros de la Ville, on est loin du million d'euros de subventions attendues. Et je le demande, mais qui va donc payer ? Le principe, c'est un gâteau, mais qu'il faut partager. On ne peut pas déshabiller Pierre pour habiller Paul. La MCNA perçoit des subventions de la DRAC, du Département et de l'Agglomération. Dans les contraintes budgétaires que l'on sait, et alors que nous sommes pris en étau à titres divers, pensez-vous que la DRAC et le Département puissent supporter de nouvelles subventions ? Je ne parlerai pas du prix des places, je vous laisse l'apprécier ; un écart du simple au double.

Mon cinquième point porte sur la philosophie du projet. Je lis deux philosophies différentes. Pour aller vite, le premier : « rayonner au niveau national ». Le deuxième : « *un lieu ouvert vers la ville et les habitants* ». L'esbroufe d'un côté, contre un projet authentique de territoire de l'autre. Dans le projet d'Olivier Broda, on peut lire l'idée d'un « *théâtre à hauteur d'homme, lieu de création et de complémentarité avec les structures du territoire* ». Et puis, un peu plus loin, des co-réalisations avec la MCNA dans le cadre de la production de spectacles. Voilà ce qui me semble faire sens. Les points forts de son projet, c'est « *une culture fédératrice, une démarche populaire, audacieuse et festive* ».

Pour ce qui concerne le nombre de spectacles, 41 représentations chez Coline Serreau, 34 pour Olivier Broda, la différence est marginale. De toute façon, on ne peut pas lire ces propositions comme si le Petit Théâtre était le seul lieu culturel à Nevers.

J'ai noté pour les étudiants, au-delà du pass culture chez Coline Serreau, chez Olivier Broda un évènement co-construit.

Finalement, il n'y a que dans le domaine de la communication que la différence est notable, mais pour un budget annuel bien différent lui aussi. Presque le double, 70 600 euros pour Coline Serreau.

Je terminerai par mon sixième point, que j'ai nommé le « fait du prince ». Très nettement, le premier rapport fait état, pour ce qui concerne le Théâtre de Babylone,

d'un projet inabouti, pas suffisamment précis. Plusieurs remarques allaient dans ce sens. J'aimerais bien savoir pourquoi, dans le troisième rapport, à propos des axes du projet, alors même qu'ils sont identiques, l'évaluation du Théâtre de Babylone est passée de « passable » à « très satisfaisant » (page 1 du rapport du 17 janvier 2018).

Il n'y a donc que sur le sujet de la communication que Coline Serreau obtient une note supérieure à Olivier Broda. Pour le reste, ce dernier obtient aussi bien ou mieux. Alors, se lit en creux la vision de la culture du maire, celle de l'esbroufe, d'une culture à certains égards, élitiste et onéreuse. On s'empare d'un nom que l'on imagine prestigieux, et on pense que le travail est à moitié fait, que le seul réseau de l'artiste va contribuer à l'attractivité du territoire. Je lis : « *le projet vise un fort rayonnement national basé sur la notoriété de Coline Serreau* ». Cela ne marche pas comme cela ! Ni pour la politique ni pour la culture. On ne peut pas préférer un projet parce qu'il est porté par un nom prestigieux, et je dirais d'ailleurs de moins en moins prestigieux. C'est pourtant ce que vous avez fait.

Finalement, ce choix des paillettes, cela ressemble à s'y méprendre à ce qui se passe à l'Agglo ; ce qui compte, ce sont les apparences, dont on sait qu'elles sont pourtant souvent trompeuses.

M. le Maire – Est-ce que vous aviez prévu une autre version, si je vous avais proposé M. Broda ce soir ? Non ? Madame Royer.

Mme Royer – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Si nous nous réjouissons tous que le théâtre municipal de Nevers, affectueusement renommé « Petit Théâtre » par les Neversois, et peut-être même plus généralement par les Nivernais, ait entrepris sa mue, *via* les travaux engagés et la désignation d'un directeur, ou plutôt d'une directrice, ah non plutôt d'un directeur au final, son fils, ce qui, dans le fond, ne pose pas de problèmes, mais dans la forme, fait un peu désordre.

Votre choix du délégataire, car il s'agit bien de votre choix, Monsieur le Maire, choix autoritaire et arbitraire, comme d'habitude, à la hussarde, comme aime le dire mon collègue François Diot, appelle un certain nombre de remarques.

Vous faites un choix politique, le choix de privilégier la vitrine, la communication au détriment du fond, bien meilleur de celui qui aurait dû l'emporter, vous appuyant sur un mode évaluatif obscur.

Que souhaitons-nous pour la collectivité ? Un théâtre d'aujourd'hui ? Ou un théâtre d'hier ? Un projet résolument tourné vers la modernité, s'appuyant sur un réseau bien développé, y compris parisien ? Oui, oui, vous avez sans doute sous-estimé la notoriété d'un des candidats. Ou un théâtre daté, qui a connu son heure de gloire il y a vingt ou trente ans ?

Que souhaitons-nous pour la collectivité ? Un projet populaire, « *à hauteur d'homme, en complémentarité avec l'existant du territoire* » ? Ou un apport de « convictions » ? Lesquelles ? On ne sait pas.

Que souhaitons-nous pour la collectivité ? Un projet fouillé, réaliste, en cohérence avec l'existant culturel sur le territoire ? Ou un projet irréaliste et pompeux, dont le détail et la mise en place des productions et co-productions ne sont pas précisés, et basé sur de l'intention ?

Que souhaitons-nous pour la collectivité ? Un projet adapté aux besoins des usagers, complémentaire par rapport à une ligne MCNA et à celle du Café Charbon et à toutes les associations culturelles locales ? Ou un projet dont les modalités de

collaboration avec les partenaires culturels et institutionnels locaux seront négociées au cas par cas, sachant que Coline Serreau arrive avec un « *projet spécifique qu'elle entend mener à bien avec son équipe, sans contrainte de la part d'autres acteurs culturels* » ?

Que souhaitons-nous pour la collectivité ? Un billet au tarif moyen de 8,37 euros ? Ou au tarif moyen de 15,96 euros, comme prévu par le Théâtre de Babylone ? Ce qui est certain, c'est que la multiplication de l'offre culturelle ne vaut que si elle est fondée sur une étroite collaboration avec les autres structures culturelles dans un département rural à revenus moyens faibles.

Que souhaitons-nous pour la collectivité ? Un projet ambitieux et financièrement pérenne ? Ou un projet coûteux, très coûteux, voire risqué ?

Que souhaitons-nous pour la collectivité ? Un délégataire qui respecte le cahier des charges ? Ou un délégataire qui prévoit de le respecter partiellement, et demande une clause d'intéressement de 15 % ?

D'autres interrogations pourraient être posées, mais votre décision était prise depuis longtemps. J'en veux pour preuve le contrat préétabli en fin de délibération, et qui désigne comme délégataire le Théâtre de Babylone.

Comment fait-on, et quelle pression exerce-t-on pour que la bascule se fasse au profit d'un projet, alors que c'est celui de l'autre candidat qui est meilleur ?

Quelle sera la plus-value réelle pour la Ville de Nevers dans votre choix du délégataire ?

Vous semblez aveuglé par votre objectif de rayonnement.

À l'étude des documents, et notamment des auditions, force est de constater que le projet d'Olivier Broda présentait une large longueur d'avance sur celui du Théâtre de Babylone, notamment dans sa présentation d'un projet artistique et culturel. Expliquez aux Neversaises et au Neversois votre choix.

Vous êtes un homme de paradoxe, Monsieur le Maire. Ce paradoxe résidant dans votre faculté à aller chercher ailleurs à grand prix ce que vous avez tout près de chez vous. C'est comme aller à Las Vegas, et rapporter dans vos bagages une convention signée avec La Poste. Encore et toujours de la com !

Pour toutes ces raisons, je voterai contre votre choix de délégataire.

M. le Maire –

Je m'expliquerai, mais je pense qu'il y a un certain nombre de choses que manifestement vous n'avez pas comprises, ou alors, je fais confiance à votre intelligence, vous faites semblant de ne pas comprendre.

Je ne vais pas à Las Vegas signer une convention avec La Poste comme cela a pu d'ailleurs être écrit très maladroitement. Mais vous êtes élue communautaire et vous aurez un rendu de ce voyage, comme je le fais systématiquement, et des retours très concrets et objectifs en matière économique, mais c'est vrai qu'il vaut peut-être mieux rester derrière son bureau et attendre que rien ne vienne, ce qui a été fait pendant des années ! Ce n'est pas ma pratique.

Wilfrid Séjeau m'avait demandé la parole.

M. Séjeau –

Merci, Monsieur le Maire. Je pense que la réouverture du Petit Théâtre sera incontestablement une des grandes réussites de votre mandat. Malheureusement, quand nous lisons ce qui nous est proposé ce soir, je pense que, si vous allez réussir la rénovation du Petit Théâtre, vous allez échouer dans sa politique culturelle. Parce que le choix qui nous est proposé ce soir, il n'est pas, comme on a pu le lire ou l'entendre ici ou là, entre un acteur local et une personnalité d'envergure

nationale, il est entre un dossier solide et un dossier qui ne l'est pas. Et je crois que le problème qui est posé ce soir, c'est de choisir un dossier qui nous est proposé qui n'est pas solide, car, sur la question de la renommée, sur la question de la capacité à attirer des artistes renommés, le dossier d'Olivier Broda n'est pas moins bon que celui de Coline Serreau, il est meilleur.

Ainsi, notamment, on peut lire dans l'analyse que, dans la programmation d'Olivier Broda, il est proposé de faire venir 65 % d'artistes dits renommés, contre 60 pour Coline Serreau.

Quand on lit l'analyse du rapport effectivement, très bon travail mené par les services, il est précisé aussi que les réseaux et les co-productions précisées par Olivier Broda sont mieux détaillés et plus explicites que ceux de Coline Serreau. L'analyse qui consiste à dire qu'il y a une candidature d'envergure nationale qui permet d'attirer des artistes nationaux et de contribuer au rayonnement de Nevers, hé bien, elle est fautive ! Tout simplement, elle est fautive, à la lecture du dossier, c'est évident.

Ce qui est évident aussi, c'est que des efforts, j'allais dire, quasi désespérés ont été déployés pour faire en sorte qu'au final la candidature de Coline Serreau passe juste devant celle d'Olivier Broda. Pour avoir jugé pendant près de dix ans des marchés publics au Conseil régional de Bourgogne, je peux vous dire qu'avec cette décision, Mesdames et Messieurs les élus, nous prenons un risque juridique important. Quiconque voudrait aujourd'hui attaquer cette décision, je pense, pourrait très facilement l'emporter devant une juridiction administrative, car beaucoup de points tendent à prouver que le dossier de Coline Serreau n'est pas de la même qualité que celui d'Olivier Broda.

Le premier tient à l'expérience et au CV des candidats. Dans une analyse d'un dossier de marché public, il est d'usage, effectivement, d'évaluer les capacités techniques, et les CV des candidats. Quand on lit dans le rapport d'analyse le CV de Nathanaël Serreau, qui sera, si ce soir, nous le décidons, l'administrateur, son expérience : « *expérience de comédien, essentiellement constituée de stages dans la mise en scène et la production* ». Expérience de comédien et de stages ! Voilà la personne qui nous est proposée comme administrateur ! Et cela, cela ne dégrade pas la note de Coline Serreau. Bizarrement, cela ne dégrade pas sa note ! Alors que, de toute évidence, son expérience est bien moindre que celle du Théâtre du Temps Pluriel.

De la même façon, dans les aspects mis en avant et qui valorisent la note de Coline Serreau, est mentionné un fil d'obtention du label Centre Dramatique National. Cela ne devrait pas lui apporter des points en plus ; cela devrait lui apporter des points en moins, car cela traduit son absolue méconnaissance du contexte culturel. Effectivement, Madame l'Adjointe l'a dit, c'est complètement irréaliste ; la DRAC le dit et le redit, il n'y aura pas de nouveau CDN en France, et encore moins en Bourgogne, qui est déjà largement pourvue en la matière. Qui plus est, Nevers n'a pas les moyens financiers d'accueillir un CDN, et les financeurs, que ce soient le Département ou la Région, n'ont aucune intention de financer un CDN à Nevers. Mais, de toute façon, la DRAC a dit qu'il n'y aura pas de CDN à Nevers. Donc, ce point-là est faux, et le mettre en avant, et du coup le valoriser est mensonger. Rien que pour cela, la note du Théâtre de Babylone aurait dû être dégradée.

De la même façon, sa note n'est pas dégradée quand il est question des partenariats avec les acteurs culturels locaux, qui faisaient aussi partie, et c'est tant mieux, du cahier des charges. Il est mentionné la programmation du Théâtre du

Temps Pluriel. Tiens, tiens, quand on contacte les gens du Théâtre du Temps Pluriel, ils n'ont pas été contactés. Plus grave, et qui traduit un manque d'élégance et une désinvolture terrible ; il est aussi question de programmer Jean Bojko. Là, je suis très triste, et je me permets d'avoir une pensée amicale pour Jean, un acteur culturel important, mais qui, malheureusement, je pense que vous le savez, n'est pas en état d'être programmé actuellement, je le regrette. Mais qu'elle puisse mentionner cela dans son dossier traduit une désinvolture et une méconnaissance du terrain local qui me semble extrêmement grave. Cela aussi, cela aurait dû être sévèrement dégradé en termes de note, lorsqu'il est mentionné des choses comme cela.

Pour la petite histoire, elle parle aussi d'une librairie. Je me suis renseigné auprès de mes collègues du terrain local, et personne n'a été contacté pour envisager ce point-là.

Donc, voilà, des choses sont évoquées, qui sont valorisées dans une note, mais qui ne reposent sur rien.

Un autre aspect qui me semble grave, c'est effectivement l'aspect financier, avec des subventions publiques annoncées qui sont totalement inatteignables. C'est encore quelque chose de peu crédible, et de peu sérieux, qui aurait dû conduire à dégrader la note.

Une masse salariale qui ne me semble pas du tout raisonnable. 325 000 euros par an de masse salariale, contre 211 000 euros pour Olivier Broda. 325 000 euros, c'est quasiment la dotation de la Ville. Donc, la quasi-totalité de la dotation de la Ville va partir en salaires, et là, je me demande : que Coline Serreau a-t-elle fait du leitmotiv de Pierre Rhabi de la « sobriété heureuse », puisque, de toute évidence, au niveau de la masse salariale, il n'est pas question de sobriété.

Voilà les quelques points que je souhaitais mettre en avant. Je pense que nous commettons une erreur, ce soir, si nous faisons le choix d'attribuer cette délégation à Coline Serreau. Parce que son dossier n'est pas sérieux. Il n'est pas crédible financièrement. Et je pense que nous prenons le risque de rater ce qui devrait être une grande réussite culturelle.

Mesdames, Messieurs les élus de la majorité, je vous demande de surseoir. Je vous demande de reprendre une analyse raisonnable, qui fera passer la candidature d'Olivier Broda devant celle de Coline Serreau, et de suivre l'Adjointe à la Culture sur cette voie.

Dans le cas contraire, moi, je voterai contre, mais je pense que nous pouvons encore nous donner une chance de rattraper ce dossier.

Merci de votre attention.

M. le Maire –

Vous êtes pessimiste, Monsieur Séjeau. Qui veut s'exprimer ? Monsieur Diot.

M. Diot –

À la lecture des documents que vous nous avez transmis, il apparaît de toute façon que nous avons à faire un choix entre deux offres très, voire trop, différentes. Des projets qui ne sont tout simplement pas de même nature, de même inspiration, et dont les objectifs ne sont pas les mêmes.

Pour faire simple, quand on lit ne serait-ce que la description du projet artistique et culturel proposé :

D'un côté le Théâtre de Babylone, sous le haut patronage de Coline Serreau, qui, effectivement, veut obtenir le label de Centre Dramatique National, qui recherche un rayonnement artistique national et international, avec un budget annuel de

communication de 70 600 euros par an, une charte graphique faite par un professionnel, un chiffre d'affaires de plus de 1 million d'euros, etc.

Et, de l'autre côté, un acteur local, Olivier Broda, qui veut, je cite, « *un théâtre à hauteur d'homme* » (je trouve l'expression très jolie), « *un théâtre de c(h)oeur* », « *un lieu d'accueil, de rencontres, de paroles et d'échanges* », « *une culture fédératrice et décloisonnée* », « *un parcours rythmé au fil des saisons* ». Avec aussi une charte graphique faite localement par l'ESAAB, un budget annuel de communication et un chiffre d'affaires deux fois inférieurs, etc.

On voit tout de suite que cela n'a pas grand-chose à voir, et on nous demande de comparer deux projets qui ne sont pas comparables. Ce n'est pas la même philosophie qu'il y a derrière chacune de ces propositions. Deux propositions qui sont toutes deux de bonne qualité, qui sont ambitieuses, mais qui ne placent visiblement pas leur ambition dans les mêmes choses, ni au même niveau.

Et pour cause : c'est un reproche que nous vous avons formulé, Monsieur le Maire, lors du conseil du 7 mars dernier, quand vous nous aviez proposé de lancer cette DSP : c'est que le projet culturel, qui devrait en toute logique être décidé par la Ville (et donc qui devrait s'imposer, au cahier des charges, en tout cas à tous les candidats et au délégataire qui sera retenu) n'a pas été clairement établi par la Ville. Vous nous aviez présenté un document, nous l'avons encore sous les yeux, qui tenait, à l'époque, en quelques grands axes bien trop flous, dans un document d'à peine une page et demi et bourré de généralités.

Du coup, on a laissé les candidats libres de déterminer eux-mêmes le projet culturel qu'ils voulaient développer à Nevers, et on arrive donc à des choses qui n'ont pas grand-chose à voir les unes avec les autres et qu'il est difficile de comparer. Dans nos débats à l'époque, je crois que c'est Wilfrid Séjeau qui vous avait rappelé que c'est au politique (donc au Conseil municipal) de définir une politique culturelle, pas au délégataire.

Nous n'avions malheureusement pas été entendus, et on est donc maintenant face à un choix qui n'a rien d'un choix technique alors que nous devrions avoir aujourd'hui à faire un choix technique entre deux offres de deux candidats qui auraient dû répondre à la même commande, bien cadrée et bien précise. Non, là, on est donc maintenant face à un choix politique : on choisit le projet culturel de la Ville, et en choisissant le délégataire, on choisira le projet culturel. Ce n'est pas comme cela que cela devrait se passer... mais nous y sommes.

Et ce que vous nous proposez, c'est donc de faire le choix du Théâtre de Babylone. Vous présentez ce choix-là comme le résultat d'une analyse objective, chiffrée, rationnelle, d'un comparatif finalement très froid et presque mathématique entre les deux offres, avec une note finale de 84,8 pour le Théâtre de Babylone, et de 82,9 pour Olivier Broda. Soit une différence minime, mais qui plaide en faveur du Théâtre de Babylone.

D'abord chacun sait (et c'est tout à fait normal, ce n'est pas un reproche) que tout cela est forcément assez subjectif : comment traduire en « notes », en « chiffres », l'appréciation forcément discutable d'un projet par rapport à un autre, même à partir de critères prédéfinis... ? C'est la limite de l'exercice, mais on sait bien qu'en la matière, finalement on fait dire aux chiffres ce qu'on veut qu'ils disent...

Mais alors là, franchement, vous y allez quand même, si vous me permettez l'expression, avec de gros sabots !

Après le premier tour, où Olivier Broda arrive très nettement en tête, s'engage une phase de négociation qui a fait évoluer chacune des offres, et au final on appelle ça

une remontada, au football, je crois le Théâtre de Babylone passe d'un cheveu devant celle d'Olivier Broda. La ficelle est un peu grosse.

Il apparaît, quand on y regarde de plus près, que la seule offre qui a réellement évolué, et que vous avez donc fait évoluer durant la négociation, est celle du Théâtre de Babylone, et pas qu'un peu, puisqu'entre l'offre initiale et l'offre finale, les investissements sont divisés par 5, le nombre de spectateurs baisse de 20 000, les produits d'exploitation passent de 8 millions à 5 millions, etc. Alors que les chiffres restent exactement les mêmes entre les deux tours pour Olivier Broda, ils varient de 30 % pour le Théâtre de Babylone. Cela laisse quand même interrogatif sur la validité même de l'offre première, qui avait été déposée par Coline Serreau.

La vérité et cela peut s'entendre, il n'y a dans mes propos aucun dénigrement, Monsieur le Maire, c'est que, politiquement, en choisissant le Théâtre de Babylone, vous préférez le projet qui affiche le plus d'éclat, celui qui permettra d'afficher une ambition pour Nevers au-delà des frontières régionales voire nationales, d'afficher la volonté, légitime, de faire connaître et reconnaître Nevers, comme vous le faites d'ailleurs régulièrement en allant en Israël, à Las Vegas ou en Chine, en finançant la projection de films sur Nevers dans les longs courriers d'Air France, et en ouvrant une ambassade de Nevers Agglomération à Paris...

Et pour cela, effectivement, il faut la notoriété de Coline Serreau, il faut un budget de com de 70 000 euros par an, il faut un label de Centre Dramatique National, il faut 2,5 millions d'euros d'achats de contrats sur la durée de la DSP, il faut des spectacles de haut niveau et de renommée nationale ou internationale, etc.

C'est effectivement plus adapté, dans cet objectif, que de faire le choix d'un acteur local brillant, mais de notoriété restée locale, tablant sans doute davantage sur les réseaux locaux qu'il a tissés depuis des années que sur un carnet d'adresses national ou international, avec un projet plus humble, plus ancré dans le territoire, plus « raisonnable » (entre guillemets, et je ne dis pas qu'il faille toujours être raisonnable, Monsieur le Maire !), mais plus « raisonnable » et plus prudent pour une Ville moyenne de province comme Nevers.

C'est un choix, et c'est un choix politique que vous faites.

J'apporte quelques réserves :

D'abord, sur l'obtention du label Centre Dramatique National. Je ne suis pas un spécialiste de la question, mais je me rappelle quand même (et c'est dans le compte rendu) que lors du Conseil du 7 mars dernier, votre adjointe à la Culture, Mme Lorans, et elle l'a réaffirmé aujourd'hui, n'avait pas de mots assez durs contre cette idée, qu'elle jugeait à l'époque, je cite, « complètement irresponsable », notamment vis-à-vis des efforts faits à la Maison de la Culture. Je cite Mme Lorans : « *Il serait complètement irresponsable de solliciter un label plus ambitieux pour le théâtre, et cela serait une preuve de méconnaissance, voire d'incompétence, quand on connaît les critères du Ministère de la Culture, qu'il faut une surface financière de 3 millions d'euros en fonctionnement et que le dernier label a été décerné en 1996.* » Bon. Je n'ai pas le degré d'information qu'il faut à ce sujet, mais, visiblement, mettez-vous d'accord. Ou alors, c'est que vous savez, tout simplement, que cela ne se fera pas ? Ensuite, sur la complémentarité avec la Maison de la Culture, à notre sens c'est un sujet fondamental. Comment avoir deux équipements à 10 mètres d'altitude de différence et 300 mètres d'écart, sans considérer que le point central, c'est qu'il n'y ait pas de concurrence, mais qu'il y ait plutôt une complémentarité entre les deux ? Or, l'état d'esprit de Coline Serreau est quand même relativement clair dans son offre initiale. C'est écrit noir sur blanc. Elle arrive avec « *un projet spécifique qu'elle*

entend mener à bien avec son équipe, sans contrainte de la part d'autres acteurs culturels ». Autrement dit, « la Maison de la Culture, c'est la Maison de la Culture, et moi, c'est moi », Ce n'est pas très rassurant en termes de complémentarité. Cela traduit en tout cas un état d'esprit qui ne présage pas forcément grand-chose de bon pour la collaboration avec les partenaires culturels locaux.

Ensuite, sur les tarifs et les spectacles, 16,37 euros d'un côté et 8,37 euros de l'autre. Il y a donc clairement une question d'accessibilité des spectacles au plus grand nombre, et notamment au public le plus modeste. D'un projet à l'autre, on va du simple au double. Cela se retrouve dans la proposition de grille tarifaire comme dans le chiffre d'affaires: 800 000 euros de billetterie sur l'ensemble du contrat. N'est-ce pas un peu ambitieux, compte tenu du pouvoir d'achat des Neversois, et plus largement des Nivernais ? Avec, certes, des spectacles de plus grande renommée, puisque le total des achats (je suppose qu'il s'agit en grande partie des « achats » de spectacles, même si ce terme ne me plaît pas) se monte à 2,5 millions d'euros pour le Théâtre de Babylone, contre moins de 600 000 euros pour Olivier Broda. On aura donc de belles affiches et des spectacles de belle renommée, mais réservés à un public plus aisé. Là aussi, c'est un choix politique, c'est un projet culturel qui risque de laisser du monde sur le bord du chemin.

Concernant le financement public, en plus de la contribution de la Ville, qui s'élèvera à 350 000 par an, Coline Serreau table sur 500 000 euros par an d'autres subventions publiques, en provenance de la Région ou de la DRAC. Je ne sais pas si vous avez des échanges en cette période d'orientations budgétaires avec la Région, mais 2.5 millions euros de financements de la Région ou de la DRAC sur la totalité du contrat, cela semble pour le moins optimiste, quand on connaît les restrictions qui sont imposées à la fois aux collectivités comme la Région et au ministère de la Culture. Olivier Broda tablait sur 13 fois moins ! J'ai envie de poser la question : qui a raison ? N'y a-t-il pas deux vérités ? Soit on peut effectivement aller chercher 2,5 millions, et il faut y aller ; soit c'est 13 fois moins et OK. Auquel cas, il ne faut pas raconter d'histoires.

S'agissant de la masse salariale, les deux projets prévoient le même nombre de salariés (6 d'un côté et 6 de l'autre, je crois), mais avec une masse salariale de 300 000 euros par an s'agissant du Théâtre de Babylone, contre moins de 200 000 pour Olivier Broda. Les salaires ne sont donc pas les mêmes d'un projet à l'autre. Il n'y a d'ailleurs rien de secret, puisque tout est dans les documents : le salaire de la Directrice, Mme Serreau, s'élèvera à 106 000 euros bruts par an. On est quand même loin d'un salaire d'intermittent du spectacle, et sans doute loin du salaire d'Olivier Broda et de son équipe.

Enfin, chacune et chacun a vu que l'administrateur sera Nathanaël Serreau, qui n'est autre que le fils de Coline Serreau, et qui occupera, à 28 ans, le poste d'Administrateur général ; pas de problème, mais tout cela ressemble quand même un peu à une affaire de famille. Bienvenue à eux à Nevers, si c'est eux qui sont choisis. Nous espérons qu'ils s'y plairont et qu'ils nous régaleront de beaux spectacles.

Mais il y avait, je pense, autre chose à faire ; *a fortiori* quand on se félicite – j'allais dire qu'on se gargarise, non, qu'on se félicite – tous les jours, des « atouts de notre territoire », des « talents qui naissent dans la Nièvre », de la « richesse endogène de nos acteurs culturels, sportifs, économiques », etc., je pense qu'on prend un risque, et qu'on envoie un mauvais signe à nos acteurs culturels locaux en préférant au projet nivernais d'Olivier Broda un autre projet, un projet exogène, importé, proposé

par des gens de talent ce n'est pas cela qui est en cause et que nous accueillerons avec plaisir, mais qui auront sans doute beaucoup plus de mal à « sentir » Nevers, à entrer en résonance avec les attentes, les besoins des Nivernais et notre réseau d'acteurs culturels locaux.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, pour notre part, les élus communistes, nous ne souhaitons pas envoyer de signe de défiance vis-à-vis du Théâtre de Babylone, mais nous affirmons et réaffirmons toutes ces réserves, et nous les traduirons par un vote d'abstention sur cette délibération.

M. le Maire –

Dernière intervention, Monsieur Lagrib. Et j'apporterai les réponses.

M. Lagrib –

Merci, Monsieur le Maire. Je tenais d'abord à remercier les services, à remercier également les Neversois, avec qui nous avons fait germer ce projet. Nous tenions également à remercier Véronique Lorans, qui a voulu en conserver le sens ce soir. C'est l'engagement 69 de notre programme. C'est la fabuleuse histoire de la renaissance d'un véritable petit théâtre à l'italienne. N'en faisons pas une simple carte de visite.

Le projet a diverses origines : une volonté commune forte de faire de Nevers une commune dynamique sur le plan culturel et un diagnostic culturel de territoire réalisé par les rencontres avec les Neversois lors de la campagne de 2014.

C'est l'histoire de rencontres passionnées, d'amoureux de notre ville qui ont mis leur énergie, leur passion, leur écoute au service d'une ambitieuse aventure culturelle, pour que la population neversoise puisse vibrer dans une salle de spectacles conviviale, applaudir des spectacles populaires de qualité dans une ambiance intime où le public est proche de l'artiste, de ce qu'il vit sur scène, de ses émotions.

Un équipement à dimension humaine offrant un excellent accueil aux personnes à mobilité réduite et innovant, offrant un espace à la pointe de la technologie pour l'enregistrement audio et vidéo.

Voilà notre promesse de campagne, et c'est sur cet engagement que nous avons analysé les deux offres.

À la lecture des deux offres, nous constatons que l'offre d'Olivier Broda se rapproche plus de cette philosophie. Pourquoi ?

En plus de ce qui a été rappelé par mes collègues, je note que, parmi les cinq axes du projet artistique et culturel proposé par Olivier Broda, on trouve :

« . une culture sous toutes ses formes, fédératrice et décloisonnée,

.une démarche populaire, audacieuse et festive,

. un parcours annuel rythmé au « fil des saisons », ce qui est en adéquation avec notre engagement n° 58 « La Loire en quatre saisons ».

Contrairement à l'offre du Théâtre de Babylone, qui mise tout sur sa notoriété pour un rayonnement national et international et sur un label Centre Dramatique National, sachant que 15 Centres Dramatiques Nationaux en France ont été assignés devant le Tribunal de grande instance de Paris en décembre 2015 par cinq organisations syndicales pour non-respect de l'accord du 2 décembre 2003 sur l'emploi artistique avec près de 8,5 millions d'euros en jeu. Le SYNDEAC avait publiquement tiré la sonnette d'alarme sur « l'impasse » dans laquelle se trouvent ces équipements ; une situation qui risque de ruiner des décennies de travail esthétique en lien avec les territoires d'implantation des CDN.

Question : pourquoi, sur le volet 1.1, le Théâtre de Babylone est-il passé de « passable » à « très satisfaisant » entre l'offre initiale et l'offre finale, sachant ce que je viens d'énoncer ?

Sur les publics visés, nous voyons là aussi qu'Olivier Broda répond à notre engagement et aux nombreux échanges avec les Neversois pour construire ensemble cet engagement de campagne : c'est-à-dire s'adresser à tous publics, mais aussi proposer une programmation par les Neversois pour les Neversois, comme l'organisation d'une journée pour et par les étudiants, mais aussi une politique en direction des publics éloignés, «d'aller vers ».

Cela se comprend, car, comme vous le rappelez, Olivier Broda révèle une connaissance fine du contexte culturel et institutionnel local, qui lui permet également de proposer une offre d'aide à la création très satisfaisante ; point fort de notre programme engagement n° 70 « Mise en avant des talents locaux ».

Concernant la participation du théâtre à l'animation et à l'attractivité du territoire, les deux candidats ont proposé des offres très satisfaisantes. Notons quand même que celle de Coline Serreau a quelques cartes de visite d'avance. Est-ce suffisant pour garantir la pérennité de son projet fantasmagique ? Mais que celle d'Olivier Broda reste plus prudente. Il faut savoir garder raison surtout quand il s'agit des deniers publics.

L'attractivité pour l'attractivité se paye, nous le voyons dans les moyens humains, et on observe une différence notable sur la masse salariale moyenne annuelle, de l'ordre de 115 507 euros, pour le même nombre d'emplois permanents. *Quid* de la présence de Coline Serreau, directrice à temps plein, sachant qu'elle exerce d'autres activités ? Car, dans la première offre, elle mettait qu'elle serait là partiellement, et dans la seconde offre, on se demande ce qui a changé pour qu'elle puisse être disponible à temps plein.

Olivier Broda montre une réelle ambition de développer notre territoire et de mettre en avant ses talents, avec des modalités d'aide à la création en adéquation avec la volonté de la Ville et de notre programme. La création d'un événement spécial pour la Ville de Nevers par chacun des artistes répond à l'engagement 64 (création d'un spectacle historique son et lumière pour mettre en valeur le patrimoine et l'histoire de la ville). Certes, il développe une communication qui est moins ambitieuse, mais plus collaborative en mettant en avant l'expertise de notre territoire (ESAAB, ESEIG...).

Sur les plannings d'ouverture et d'occupation du théâtre, pourquoi avons-nous une différence, alors que l'offre d'Olivier Broda propose en plus du temps en semaine et durant la saison une programmation l'été que ne propose pas le Théâtre de Babylone ?

Pourquoi, sur la politique tarifaire, les deux offres ont-elles eu la note « satisfaisant », sachant que l'offre d'Olivier Broda propose une plus grande accessibilité du tarif (8,37 euros contre 16,37 euros) pour le billet moyen par spectacle ?

En synthèse, nous avons le choix entre deux propositions. Soit le choix de Monsieur le Maire, fidèle à lui-même, c'est-à-dire miser sur un théâtre à paillettes par la venue de personnalités de renom grâce au carnet d'adresses de Coline Serreau et espérer des retombées touristiques et économiques extérieures, une offre plus ambitieuse. Mais est-ce bien approprié pour Nevers ? N'est-ce pas trop risqué ? Soit une offre collaborative, solidaire et humaine c'est-à-dire faire du Petit Théâtre un incubateur culturel afin d'exporter nos talents neversois. Et quels meilleurs ambassadeurs que les Neversaises et Neversois ? Mais également faire rayonner notre Petit Théâtre à

l'italienne par son authenticité, sa spécificité pour les enregistrements et notre savoir-faire, et ils sont nombreux. Misons sur nous, rendons le Petit Théâtre aux Neversois comme promis !

Et c'est sur ce point que j'appellerais à la responsabilité de tous les élus, comme il a été rappelé précédemment, et j'appelle à ce que nous puissions procéder à un vote à bulletin secret, si vous le permettez, Monsieur le Maire.

M. le Maire –

Je vous réponds d'emblée, non. Il n'y a aucune raison de voter par bulletin secret. Je pense que chacun dans l'équipe est à l'aise. Ne pensez pas à la suspicion.

Je vous remercie de me prêter une qualité qui est déjà première, c'est d'être fidèle à moi-même ; au moins, je suis déjà fidèle à quelqu'un. Je ne sais pas ce que vous entendez par là, comme d'habitude.

Je voulais simplement vous dire, parce que vous balayez en même temps plein de choses, que j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer, puisque nous déclinons le projet « Loire en quatre saisons » dès cette année avec une fête de la Loire qui se tiendra au printemps, et non plus l'été, pour avoir plus d'eau. Tout un tas de choses. Vous allez le voir, nous allons vraiment vivre sur la Loire, y compris le théâtre.

Vous dire aussi que, bien évidemment, nous avons été très attentifs à ce que ce soit accessible à tout public. J'y reviendrai, au niveau des tarifs. Vraiment tout le monde sera concerné.

Et en parlant d'accessibilité, j'en profite pour remercier Hervé Barsse de nous avoir accompagnés là-dessus, avec l'ensemble des élus concernés, et notamment Marylène Rocher, Guy Grafeuille, bien sûr Véronique Lorans, et l'adjoint aux travaux. C'est un travail complet au niveau de l'équipe qui a été mené. L'accessibilité est bien évidemment prévue là où elle le peut : pour la population, mais aussi, et c'est à souligner, pour les acteurs qui pourraient présenter des mobilités réduites, y compris une loge accessible, et y compris l'accès sur la scène, et c'est loin de se retrouver partout aujourd'hui. Donc, nous y avons été attentifs. Vous voyez que ce n'est pas de l'« esbroufe ».

Vous évoquiez notre projet aussi de son et lumière, qui est mené par Monsieur l'Adjoint Xavier Morel sur quelque chose qui va être innovant, si nous arrivons à réunir les budgets, parce que nous avons mené beaucoup de choses, et évidemment nous voudrions faire encore plus ; mais nous sommes aussi tenus par les budgets.

Je voulais revenir sur quelques éléments, et vous me pardonnerez si je ne reviens pas sur tout, car il y a un certain nombre de choses dans le dossier que vous avez. Donc, je ne vais pas tout re-détailler.

Effectivement, Madame Fleury, vous êtes élue, donc vous avez une certaine légitimité. J'imagine que ce que voulait dire Mme l'Adjointe à la Culture, c'est que vous avez quand même contribué à une équipe qui, justement, a décidé de fermer le théâtre parce qu'elle le considérait aussi comme élitiste, je le sais. Et que c'est cette légitimité-là, de critiquer, qui peut, peut-être, vous être enlevée, parce que, comme je l'ai dit en propos introductifs, il y a des équipes qui ferment – vous l'avez fermé, le théâtre –, et des équipes qui ouvrent ; ce sera la nôtre.

Sur les écoles, j'assume complètement. Il fallait réunir ces écoles. Et heureusement ! Et vous deviez le faire ! Si vous voulez que je re-projette le document de M. Sainte Fare Garnot adressé au Président du Département, lui demandant s'il est d'accord pour fermer l'école Lucette-Sallé, je peux le faire. Effectivement, il faut du courage. C'est peut-être parfois rare en politique. Oui, on

prend des risques, parfois. Nous en avons pris un certain nombre, y compris sur les écoles, mais, en même temps, quand on ne prend pas de risques, on ne fait rien, et c'est un peu ce qui se passait auparavant. Donc, là, oui, on fait des choses, et le risque, il faut le raisonner, et la responsabilité, mais nous sommes un certain nombre à venir ici du privé, et quand on est dans le privé, des risques, on en prend tous les jours.

Madame Charvy, vous avez dit que c'était le « fait du prince », que je le voulais. Je voulais redire que moi, personnellement, que ce soit M. Broda, Coline Serreau ou X, j'espère qu'il perdurera par rapport à ma présence en tant qu'élu. Donc, je n'ai rien à gagner. Mais absolument rien ! Et le choix que je propose, c'est pour essayer que Nevers connaisse un nouvel essor sur son théâtre, en complément – j'insiste bien – et pas en concurrence des autres équipements, parce que j'y serai, avec ceux qui m'entourent, très vigilant.

Ne dites pas que « je voulais ». Je n'ai aucune accointance avec Coline Serreau. Je n'ai aucune décision du prince. J'ai essayé de comprendre deux projets – je suis d'accord avec vous, Monsieur Diot – très différents, d'où la difficulté, aussi, de jugement, et d'où, parfois, sur un certain nombre d'aspects financiers, de présentation du projet par rapport à ce que l'on attendait, assez similaires, et puis avec quelques différences par rapport aux personnalités, parce que nous sommes dans le monde de la culture, et c'est aussi des personnalités que nous avons à évaluer et à jauger dans ce qu'elles peuvent porter et amener à nos territoires.

Vous avez évoqué le label que Coline Serreau avait mis très en avant lors de la première discussion, effectivement, qui n'est pas une fin en soi, et ce n'est pas ce qu'on lui demande. Si maintenant à l'avenir, un jour, elle peut l'avoir, qui s'en plaindra ? Nous lui avons rappelé, lors des trois jurys que nous avons menés, et lors des échanges que nous avons pu avoir avant les jurys, pour demander des précisions à chaque candidat en toute transparence, qu'il ne fallait pas qu'elle se fonde là-dessus pour le fonctionnement du théâtre. C'est clair. Il n'y a pas de difficulté là-dessus.

Le label que je privilégie aujourd'hui, c'est celui de la Maison de la Culture, et j'en ai encore reparlé à la DRAC et au ministère de la Culture. C'est une priorité que la Maison de la Culture l'obtienne. L'État, c'est un peu compliqué pour le théâtre.

Nous avons donc demandé à Coline Serreau de revoir son projet, et c'est tout à fait normal qu'il y ait plusieurs commissions et que les choses évoluent et avancent. C'est le but. Si on fait des commissions successives pour reparler de la même chose, c'est sans intérêt, et à chaque fois on veille à ce que la commission suivante amène des précisions ou des corrections. Si les deux projets ont été retenus, c'est parce que l'on considérait à la base qu'ils rentraient « dans les clous », si vous me pardonnez l'expression. À présenter. À argumenter. À modifier. À justifier par rapport à nos remarques, par rapport, parfois, à des incohérences que nous soulevions, mais qui n'étaient pas réhébitoraires, et que nous avons demandé de corriger.

Personne ne s'étonnera qu'il y ait pu avoir trois jurys consécutifs, parce que c'est un sujet complexe, c'est un sujet où l'on va essayer de ne pas se tromper, et donc c'est un sujet qui méritait qu'il y ait ces échanges. Si on avait estimé avoir tous les éléments dès le premier jury, on n'en aurait pas fait un deuxième, et même chose pour le deuxième. Que l'on soit arrivé à trois jurys, et qu'il y ait des choses mieux pour l'un sur un jury, et un peu moins bien sur l'autre après, c'est cela la discussion. Cela sert à quoi des jurys, autrement ? Cela sert à quoi ? Pour un certain nombre de recrutements, on peut avoir deux jurys parfois. On fait une présélection, on estime

qu'on hésite ou que l'on a besoin de précisions, et on fait un deuxième jury. Il n'y a rien de non transparent. C'est le fonctionnement municipal normal sur tous les sujets.

Monsieur Séjeau, vous rappelez que vous avez siégé dans des commissions, notamment au niveau de la Région. Je le sais, cela se passe comme cela aussi. Si on évacue tout dès le premier jury, on ne fait pas son travail. Je peux vous sortir des tas d'exemples où, sur des recrutements à l'Agglomération, nous nous sommes réunis à plusieurs reprises. Sur d'autres sujets, aussi.

Je pense d'ailleurs, Madame Fleury, que vous étiez contre la fermeture du théâtre, j'imagine, à l'époque, vu l'attachement que vous lui portiez. Enfin, bon, peu importe si vous nous le dites ou ne nous le dites pas.

Effectivement, Coline Serreau a pris un peu de liberté lors du premier jury, en disant « Je vais assumer ma politique culturelle. Je ferai ce que je veux ». Non. Elle le sait. Nous lui avons rappelé les contraintes. Elle aurait dit « je ne change pas d'avis, et je fais ce que je veux », je ne la proposerais pas ce soir. Effectivement, sa position a évolué au fil des discussions et des jurys, où nous lui avons rappelé que nous souhaitions définir les bases d'une politique culturelle avec des conditions inévitables, telles que le travail avec les acteurs locaux, ou la complémentarité avec les équipements locaux. Et donc, nous lui avons demandé de veiller à ces contraintes-là. Maintenant, si on veut tout faire nous-mêmes et décider tout, on le fait en régie. Si on donne notre confiance à un délégataire, il doit porter la façon dont on souhaite faire évoluer l'équipement, mais il faut aussi qu'il ait une certaine liberté, sinon cela n'a aucun intérêt. C'est ce que fait Jean-Luc Revol à la Maison de la Culture. Il ne m'appelle pas tous les matins en me disant « j'ai envie de programmer cela. Qu'est-ce que vous en pensez ? » Donc, il n'y a rien de choquant non plus. C'est ce qui se passe pour toute délégation. Avec Keolis, nous définissons ensemble les lignes des réseaux de bus. Le directeur de Keolis ne m'appelle pas chaque matin en me disant qu'il a un chauffeur qui n'est pas venu et ne me demande pas ce qu'il faut faire. Ils ont une certaine liberté de mouvement, nos délégataires, c'est le fonctionnement. Donc, je ne vois pas où est la difficulté par rapport à cela. Et je précise d'ailleurs que, d'un commun accord avec l'Adjointe à la Culture, elle siègera dans la commission de surveillance de la DSP, pour que nous puissions être rassurés dans nos exigences.

Madame Charvy, je vous ai entendue ; j'ai eu l'impression que Coline Serreau était quelque part une amatrice. Je pense qu'il faut quand même respecter les gens, peut-être même éviter de leur faire peur avant qu'ils arrivent.

J'ai du mal à croire que vous ne connaissiez pas M. Broda, vu votre connaissance du milieu culturel. Même moi, je le connais. Donc, j'ai du mal à le croire. Peu importe, vous affirmez ce que vous voulez ici, ce n'est pas le problème.

Coline Serreau travaille avec l'Abbaye de Fontevraud et Tours aussi, qui sont des équipements intéressants, notamment l'Abbaye de Fontevraud.

Vous avez décrié, et fait un procès d'intention à son fils. Je voudrais que tous nous nous rappelions que nous avons tous été jeunes un jour. Nous avons tous débuté, et l'expérience, comme l'a dit Confucius, est un peu la lanterne que l'on a derrière, mais que cela n'éclaire pas forcément le devant. Il y a là des procès d'intention. Ce n'est pas parce que l'on a 70 ans et que l'on est trop vieux. Dans le monde du travail, je pense que vous seriez les premiers à critiquer cette position, quand on entend dire que l'on est trop jeune, quand on débute. J'ai un peu de mal quand même à suivre la cohérence au fil des conseils de ce que vous évoquez en fonction

des sujets. Je rappelle que, chez Nathanaël Serreau, ce qui nous a intéressés, c'est qu'il est aussi diplômé en matière d'administration des institutions et des entreprises culturelles. Ce qui n'est pas très étranger à notre projet, et ce qui peut être de nature à rassurer.

Ensuite, Coline Serreau sera là une partie du temps, c'est acté. Nous allons bien évidemment définir ensemble les choses.

Maintenant, certains ont évoqué que c'était « populaire », que le projet de M. Broda n'est pas celui de Coline Serreau. Cela dépend ce que l'on entend par « populaire ». Pour moi, cela ne veut pas dire grand-chose, ou bien des tas de choses, et finalement pas grand-chose. Ce que je souhaite, en tout cas, sur le caractère populaire, c'est l'accessibilité au plus grand nombre. Les personnes à mobilité réduite, cela va de soi, mais aussi l'accessibilité aux écoles. Cela fait partie de notre projet municipal de permettre les spectacles aux scolaires, de fin d'année, pour éviter qu'ils se passent au fond d'une cour sous la pluie parfois. De valoriser nos jeunes enfants, et je sais que l'Adjointe à l'Éducation y sera attentive. Donc, c'est vraiment un choix. C'est un engagement de notre campagne. Donc, comment voulez-vous que nous acceptions d'y renoncer ? Je n'ai renoncé à aucun de nos engagements de campagne.

Ensuite, « populaire », c'est aussi « qui est connu », dans le sens commun du terme. Je pense qu'avec un peu plus de 38 millions de spectateurs sur des films, il n'y a pas grand monde qui peut revendiquer une telle popularité. Ce n'est pas le seul critère, je vous rassure, de choix, contrairement à ce que vous dites. C'est très mal me connaître de considérer que je voudrais porter une culture élitiste, et que je suis dans l'apparence. Je suis tout sauf dans l'esbroufe. Toute l'équipe aussi. Nous sommes dans la réalité. Nous sommes dans le concret. Nous sommes dans la réalisation, et je pense que les Neversois le voient au quotidien. C'est tout sauf de l'esbroufe, ce que nous portons. Ce qui n'aurait strictement aucun intérêt. Et j'aime trop ma ville pour bâtir devant un rideau de fumée qui ne servira que pour me contenter quelques mois ou quelques années. Je préfère l'inscrire sur la durée et sur les années qui me suivront.

Madame Charvy, je vous le redis, vous vous trompez, quand vous prétendez que la Maison de la Culture aurait dû, en quelque sorte, gérer le théâtre, et que cela a fait ses preuves d'avoir travaillé ensemble. Hormis le choix d'un de mes prédécesseurs de fermer le théâtre, ce qui a coulé le théâtre, c'est qu'il était devenu aussi une annexe de la Maison de la Culture, et c'est ce que nous ne voulions pas. Je connais un peu le terrain culturel par mon histoire, et y compris des deux équipements, et je peux vous dire que je connais très bien les choses, et que cela aurait été une erreur fatale. Et je m'en suis expliqué avec la DRAC, qui s'étonnait. Mais il y a déjà une raison structurelle. La Maison de la Culture, aujourd'hui, a été transférée à l'Agglomération. Donc, c'est un équipement géré, piloté, par Nevers Agglomération. Soit nous avons fait ce choix de proposer le transfert du théâtre, je ne suis pas certain que la majorité des communes l'aurait accepté. Et puis moi je ne le souhaitais pas, en tant que maire, et l'équipe non plus, parce que le Petit Théâtre, sur lequel j'espérais que nous pourrions tous nous rejoindre sur son développement, est un des emblèmes de la Ville de Nevers, et je souhaite qu'il reste Ville de Nevers. Il permettra peut-être parfois des spectacles similaires à ce qu'il y a à la Maison de la Culture, mais souvent des spectacles aussi qui soit n'accèdent pas à la Maison de la Culture, parce que la jauge ne convient pas, soit que le côté intimiste fait défaut... Mais il m'est arrivé d'assister à certains spectacles, et c'est vrai que cela aurait été

mieux au Petit Théâtre ; et inversement. Et donc, nous aurons sans doute un développement de spectacles à la dimension, à l'échelle du théâtre. Et à l'échelle de l'homme, parce que la formule d'Olivier Broda est très jolie, mais elle est aussi dans le projet de Coline Serreau, je vous rassure. Et cela aurait été une erreur de considérer que le théâtre devrait être une annexe de la Maison de la Culture de Nevers Agglomération. Je voulais ajouter que Jean-Luc Revol est peut-être d'ici, comme on dit, mais que c'est aussi quelqu'un qui a un Molière. Je n'ai entendu personne dans les enceintes concernées me soutenir que j'étais dans l'esbroufe, que je choisisais quelqu'un de réputé dans le monde du théâtre parce qu'il avait été moliérisé. Et alors, il y en a que l'on critique aussi qui ont obtenu des Molière !

Donc, je suis un peu étonné que vous fassiez deux poids et deux mesures et que cela soit une espèce d'attaque en règle d'une artiste, qu'on l'aime ou qu'on ne l'aime pas, mais qui a une réputation qu'on ne peut pas lui enlever. Cela n'est pas la seule raison. Évidemment, on ne pouvait pas ne pas en tenir compte.

Je trouve aussi que c'est rassurant de voir que notre Ville peut intéresser des gens de dimension nationale, voire internationale. Je considère que c'est rassurant, parce qu'à la limite personne n'aurait pu s'y intéresser, à ce Petit Théâtre de Nevers. Après, ce n'est pas cela qui a dicté le choix. Ne vous méprenez pas dans propos. Mais je considère qu'effectivement, d'avoir quelqu'un qui a eu un parcours, et qui regarde ce que nous faisons sur le théâtre, nos efforts, c'est intéressant.

Et puis, vous évoquez que Coline Serreau n'aurait pas de compétences de gestion administrative. Elle a quand même, comme on dit, roulé sa bosse aussi. Mais Olivier Broda non plus n'a pas géré, à titre administratif, d'équipements. Donc, vous oubliez de le signaler. Et je lui rappelle ce point, sans le lui reprocher, parce qu'Olivier Broda a aussi un très beau parcours.

Madame Royer, vous avez dit que c'est le choix du maire. Oui, c'est le choix que doit faire le maire *in fine*. C'est comme cela, c'est prévu comme cela. Je suis surpris d'ailleurs que vous nous disiez que tout est prêt d'avance, du fait que le contrat est préparé à l'appui de la délibération. Je vous rappelle que nous sommes là non pas pour choisir un candidat ; le choix est fait, je l'assume, et je le propose. En revanche, nous sommes là pour valider une convention de délégation de service public. Donc, si je ne vous présente pas de contrat, c'est là que je ne serais pas dans les clous. Ce n'est pas parce que c'est fait d'avance. Toutes les délibérations sont anticipées. Elle ne sera validée qu'avec une majorité des votes. Cela me semble évident, et c'est le fonctionnement adopté pour toutes les délibérations.

Nous étions un groupe de travail de cinq, pour tout vous dire, et le choix était très partagé. Et c'est sans doute moi qui l'ai départagé, effectivement. Mais, oui, il revient au maire de proposer. Et vous qualifiez cela, parce que c'est une coutume, d'autoritarisme. Je considère que c'est une exigence, un choix ambitieux, et le choix d'avancer pour les Neversois, et c'est cette légitimité qu'ils m'ont donnée, qu'ils nous ont donnée, à notre équipe, et nous l'assumons donc au quotidien ; ce n'est pas une difficulté.

Ensuite, je voulais aussi vous répondre, Madame Royer, sur le fait que vous indiquiez que c'était un projet coûteux. Nous donnons la même chose, quel que soit le candidat : connu, moins connu, très connu. Nous donnons le même montant. Et il y a zéro risque, puisque le délégataire, nous y avons veillé, avec l'adjoint aux Finances, supporte les risques, que ce soit Mme Serreau, M. Broda, ou monsieur ou madame X. Je pense que vous vous fourvoyez en disant que nous prenons des risques financiers ; c'est le délégataire qui les porte.

Vous me dites que je suis fait de paradoxes. Tout homme et toute femme est fait de paradoxes, sans doute ; je peux en avoir plein. Vous en dites parfois aussi.

Vous faites une allusion à Las Vegas. Je n'ai pas prévu d'en parler, mais, si Las Vegas peut éventuellement donner une idée de lumières, je ne suis pas allé dépenser de l'argent au casino ou je ne sais quoi ; je suis allé représenter Nevers et la Bourgogne, à tel point que Marie-Guite Dufay a décidé de porter l'année prochaine une délégation, et nous nous inscrivons bien évidemment dans cette délégation. Tous les Présidents de Région y étaient. La Région PACA met 500 000 euros pour accompagner les entreprises. Et vous croyez qu'elle le fait par pure perte, à une autre échelle ? La Région Bourgogne a financé le déplacement de trois start-ups de Nevers. Je peux vous assurer qu'elles sont revenues avec des marchés, et que nous les y avons parfois aidées, en rencontrant justement des présidents de Région, en valorisant leur travail, en le légitimant, en appuyant les choses. Certains, comme vous, viennent se moquer, en disant que je suis allé là-bas souscrire une convention avec La Poste, que j'aurais pu signer peut-être à Nevers. Il est évident que, si c'était juste cette dimension, je ne serais pas allé là-bas. En réalité, ce qui nous a été proposé, c'est d'être associés au groupe Innovation de La Poste, qui est situé à la Tour Cristal à Paris. Nous y avons été reçus et accueillis. Et La Poste a décidé de soutenir – c'est à la mode, et tant mieux – les villes moyennes. Or, nous sommes la première convention avec une ville moyenne qu'elle ait signée. Et elle voulait signer sur l'un de ses stands, puisqu'elle en avait deux, avec nombre de start-ups françaises.

On peut rester chez soi. On est resté chez soi ici trop longtemps, et on en voit le résultat. Donc, oui, je vais chercher les choses. Et j'y vais avec des objectifs. L'objectif, c'était de signer cette convention, parce que, pour La Poste, c'est encore temps. J'ai signé en présence de deux directeurs nationaux de La Poste, et en présence d'autres élus, des représentants de Bourgogne Numérique, qui étaient très heureux que l'on soit là, et l'année prochaine nous proposerons d'être associés au déplacement de la Région Bourgogne Franche-Comté, et d'avoir une visibilité avec des entreprises de Nevers, qui étaient ravies, et une, pour ne pas la citer, Lunc, qui est partie d'ailleurs ouvrir son bureau à San Francisco : pas forcément grâce à nous uniquement, mais parce qu'aussi nous appuyons les choses et que régulièrement nous les accompagnons.

Voilà, je me réjouis de tout cela, et je suis désolé que vous le critiquiez ou que vous le balayiez d'un revers de main en sous-entendant que ce n'est que de l'amusement ou de l'apparence. Je ne suis pas du tout d'accord avec cela.

Notre deuxième objectif, c'était de faire un partenariat avec le Québec, qui a la bonne idée aussi de relancer ses villes moyennes. J'ai pu échanger avec Mounir Mahjoubi à nouveau, et avec la vice-première ministre du Québec, Mme Anglade, et nous avons scellé un partenariat, puisque la France aussi relance ses villes moyennes, et Nevers a été choisie pour faire partie de trois villes qui vont faire un corridor numérique. Nous allons proposer un déplacement à Québec fin février, qui va être suivi d'une rencontre entre les Premiers ministres français et québécois à Paris. Nous allons vraisemblablement y être associés, et l'accord va être validé entre Édouard Philippe et le Premier ministre du Québec, M. Couillard.

Oui, je considère que c'est cela, porter Nevers ; c'est cela, porter l'innovation. C'est cela, être Nevers, et c'est d'aller voir ailleurs si on y est, et surtout y être. Et à Las Vegas, on nous a demandé d'être dans des jurys d'évaluation de start-ups. Le dernier était doté de 2 milliards de dollars pour les start-ups françaises. J'étais avec

le vice-président de Michelin. Oui, nous commençons à être connus, et la personne qui porte le French Village, nous l'implantons à Nevers, et en plus, comme nous essayons de travailler intelligemment, sur un équipement du Département à la Ferme du Marault.

C'est tout cela qui fait que nous ramenons des choses, et il y en aura bien d'autres qui vont suivre. Donc, ce n'est pas de l'esbroufe. Il suffit de citer une ville mondiale du jeu, mais là, en l'occurrence, c'est l'US mondial de Las Vegas : c'est le premier salon du monde ! Qui est très francophone. Et la France, à quelques dizaines de start-ups près, était la première nation représentée juste après les États-Unis, et loin devant la Chine. Eh oui, nous avons notre place ! Et nous continuerons de l'avoir, parce que rester chez soi, c'est compromettre l'avenir, et c'est annihiler tous les efforts que l'on fait de nous faire reconnaître dans le domaine de l'innovation.

Nous avons postulé sur le grand plan de relance des villes moyennes, « Action cœur de ville ». Nous avons des chances d'être retenus, et ce serait une chance pour notre Ville, parce que cela fera un formidable accélérateur de ce que nous avons dû ralentir, faute d'idées et faute de budgets.

Donc, je considère que ces déplacements aujourd'hui sont essentiels. J'étais à Bourges ce matin. Il va y avoir un centre de tri commun, par exemple, et il va y avoir de l'innovation, parce que tout le monde la porte aujourd'hui, et donc nous avons décidé de travailler sur un partenariat entre Bourges et Nevers, et une idée de constituer un pôle métropolitain entre Nevers, Bourges, Châteauroux, Moulins pourquoi pas, pour peser sur les grands sujets en France, parce que nous ne serons jamais, les uns et les autres, des métropoles. Si cela vous paraît saugrenu, moi, je considère que c'est notre avenir. Et notre avenir, il ne passera pas en restant dans nos frontières, neversaises ou nivernaises ; il passera en allant chercher les choses ailleurs, y compris à Paris. La plupart des start-ups qui existent ou qui vont venir, elles viennent de Paris, et nous sommes allés les chercher. C'est une nouvelle méthode. Cela n'a rien de choquant.

Donc, je suis un peu désolé et déçu que vous minimisiez tout cela. Notamment, l'é-tree dont Mme Charvy souvent se moque ou le compare à la Loire, les deux peuvent exister. Vous voyez, Bourges en a planté un. L'Afrique veut en avoir. Je rappelle qu'à part le fait d'être un « gadget » selon vous, il est aussi « développement durable », et il peut permettre d'amener l'électricité là où l'on ne peut pas le faire en Afrique. Nous sommes en train de trouver des accords financiers. La société qui le fabrique s'implante à Nevers, et, si elle a ses budgets d'un fonds d'investissement, elle pourra peut-être le fabriquer ici. Ce sont des emplois, aussi. C'est cela la French Fab ; c'est mettre l'innovation dans l'industrie. Si nous pouvons y contribuer, même un peu, je ferais tout pour y contribuer.

Monsieur Séjeau, vous avez dit que c'était un échec. Moi, cela me fait toujours sourire quand on dit à l'avance « c'est un échec ». Vous savez, il y avait une pub pour une marque de voitures « cela ne marchera jamais », et puis toutes les voitures qui ont été lancées ont marché. Les risques, il faut en prendre dans la vie. Il faut les mesurer, mais il faut les prendre. On peut effectivement ne pas prendre de risques, et puis ne rien faire ; ce n'est pas mon style. Donc, je pense que c'est un peu tôt pour juger, et ce sera surtout aux Neversois de juger du résultat.

Je l'ai rappelé, Mme Serreau vient avec une équipe, et les acteurs locaux, je l'ai dit, sont bien inclus dans le cahier des charges. Et je voudrais vraiment que vous me disiez quel intérêt, en tant que maire et président de l'Agglomération, j'aurais à les mettre en danger, alors que nous essayons de tout faire pour les soutenir, que nous

rénovons leurs équipements comme jamais cela n'a été fait, et en même temps depuis longtemps. Quel intérêt aurions-nous ? Quel intérêt aurais-je, avec une Maison de la Culture à laquelle je suis très attaché, de mettre en difficulté cette MCNA ? Jean-Luc Revol avait la possibilité, s'il avait voulu candidater, si c'est cela que vous supposez. Mais Jean-Luc Revol connaît des difficultés de gestion, et ce n'est pas de son fait, suite à l'état dans lequel la Maison de la Culture a été laissée par son prédécesseur. Je pense qu'il se serait peut-être fragilisé, de prendre l'ensemble. Chacun est libre de candidater. Mais je veillerai, avec tous ceux qui m'accompagnent, et qui ont légitimité dans les commissions, et notamment celles de surveillance des délégations de service public, que ces objectifs-là, auxquels je tiens, parce que je suis très attaché au monde local, soient respectés. Il est tout à fait possible que quelqu'un vienne de l'extérieur. Ne faisons pas un procès d'intention parce que Coline Serreau n'est pas d'ici et qu'elle n'a pas travaillé avec les acteurs locaux jusqu'à présent. Elle a dit cependant qu'elle n'avait pas légitimité, tant qu'elle n'était pas choisie, pour faire les démarches, mais que c'était une inscription de volonté. Je suis très attaché à ce qui est écrit, et inscrit. Vous saurez le lui rappeler. Mais c'est dans son projet : elle s'est engagée à essayer de travailler avec les gens qu'elle cite, sous réserve qu'ils en aient la possibilité à divers titres. Nous n'avons dans notre équipe aucun intérêt à mettre en danger des acteurs locaux, que nous soutenons et pour lesquels nous rénovons, à des budgets importants, leurs équipements, et dont nous portons, pour le Café Charbon, le projet de devenir une scène de musique actuelle.

Coline Serreau est populaire. Elle présente un projet populaire. Et donc, il faut savoir aussi parfois attirer des gens d'ailleurs. Pour la charte graphique ; nous n'avons pas eu de candidats locaux. Là, nous en avons un. Encore une fois, le local est important, mais on ne peut pas tout faire, sinon, nous allons devenir un village gaulois.

Je voulais vous dire aussi que c'est tout de même indigne de s'attaquer à l'âge, parce qu'à plusieurs reprises il a été cité l'âge de Coline Serreau. Je ne suis pas d'accord avec cela. Je considère que l'âge n'est pas un critère. Que l'on peut être bon très jeune, et mauvais très vieux, et l'inverse. Donc, pour moi, ce n'est pas un critère. Je suis aussi contre l'entre-soi. Je suis pour le local, mais je suis contre l'entre-soi.

Donc, ne faites pas un procès d'intention à quelqu'un qui nous porte de l'intérêt. J'ai envie de dire « pour une fois ». J'ai la naïveté de penser que maintenant c'est un peu plus qu'une fois. Et d'essayer d'exprimer une sorte de défiance anticipée, je trouve cela assez dommage.

Coline Serreau, me semble-t-il, mérite mieux, mérite notre confiance. C'est ce que je voulais vous proposer de voter.

Je voulais, avant de conclure, revenir sur les tarifs. Là aussi, vous dites des choses, mais vous ne dites pas toutes les choses.

Si on prend par exemple les scolaires, M. Broda propose 5 euros. Le Théâtre de Babylone propose 5 euros sur la magie, la danse, le théâtre, le jeune public. 7 euros pour musique, théâtre professionnel. Et 8 euros, théâtre professionnel international, qui sera sûrement à la marge. Vous voyez que nous sommes soit similaires soit à peu près.

Olivier Broda, sur les musiques classiques, 20 euros. Le Théâtre de Babylone, sans tarif préférentiel, 20 euros. Avec abonnement, 17 euros. Avec adhésion Pass, 15 euros. Donc, on est même en deçà s'il y a un abonnement.

Danse, arts visuels : M. Broda, 16 euros. Le Théâtre de Babylone, sans tarif préférentiel, 18 euros. Avec abonnement, 15 euros. Avec adhésion, 10 euros.

Musique classique : M. Broda, 15 euros. Le Théâtre de Babylone, sans tarif préférentiel, 20 euros. Avec abonnement : 17 euros. Avec adhésion Pass, 15 euros.

Je pourrais prendre plein d'exemples. Musique classique : pour les groupes de plus de 10 personnes, M. Broda 20 euros. Théâtre de Babylone, 9 euros. Danse et arts visuels, 16 euros. Théâtre de Babylone, 9 euros.

Théâtre : M. Broda : 12 euros. Théâtre de Babylone, 9 ou 12 euros selon programmation.

Musiques classiques : M. Broda, 26 euros. Théâtre de Babylone sans tarif : 24 euros. Avec abonnement, 17 euros. Avec adhésion Pass 15 euros.

Danses et arts visuels : M. Broda, 20 euros. Le Théâtre de Babylone, 20 euros sans tarif spécifique. Avec abonnement 15 euros, et avec adhésion 10 euros.

Théâtre : 15 euros. Théâtre de Babylone, sans tarif, 24 ou 30. Babylone avec abonnement, 17 euros ou 19 euros. Avec adhésion 15 ou 17.

C'est vrai qu'il y a une volonté d'intéresser aux abonnements, ce que fait aussi la Maison de la Culture. On ne peut pas le lui reprocher.

Donc, moi, je considère que, dans vos propos, il aurait fallu aussi prendre en compte que le Théâtre de Babylone propose aussi une gamme tarifaire qui est plus étendue, ce qui favorise une volonté de démarche de fidélisation, qui est importante pour la survie du théâtre. Car je suis bien conscient que l'ouverture va susciter un intérêt, et va drainer du monde, mais il faut que cela ne soit pas que l'ouverture. Donc, il faut trouver une solution pour fidéliser par une politique d'abonnement et d'adhésion à l'égard des usagers.

Ensuite, M. Broda prévoit un principe d'abonnement qui ne prévoit pas des tarifs préférentiels. C'est pour cela que la difficulté de comparaison a aussi existé.

Je voulais dire aussi que les écarts ne sont pas aussi importants. Les éléments sont souvent similaires, ou proches, et il y a même parfois des tarifs plus compétitifs. Je ne sais pas si vous connaissez le tarif moyen de la Maison de la Culture. Le prix moyen tout public de la Maison de la Culture était de 15,40 euros en 2016. Il est de 19,34 euros en 2017. On peut toujours faire dire ce que l'on veut aux chiffres. Je considère que ce sont des tarifs accessibles, des prix moyens, qui sont très proches sur les deux. Ils ne sont pas forcément un critère absolu non plus de départage. C'est un ensemble. C'est un projet global, que nous portons, avec quelques différences. Si, vraiment, un projet avait été très mauvais par rapport à l'autre, le choix aurait été beaucoup plus facile ; il ne l'a pas été. Il y a deux options très différentes. Il y a des choses qui se retrouvent, sur la gestion financière et les tarifs, qui ne sont pas si éloignées que cela. Je considère que le Théâtre de Babylone, que je vous propose de retenir, ne sera sûrement pas réhibitoire pour permettre l'accès au plus grand nombre ou au maximum de personnes. Cela sera aussi son intérêt, pour qu'il puisse survivre, et vivre dans l'avenir.

Monsieur Francillon, Monsieur Séjeau, puis nous allons voter. Puis Mme Fleury, une dernière fois. Et nous voterons.

M. Francillon –

Je vous remercie, Monsieur le Maire. D'emblée, je voudrais saluer le courage de Véronique Lorans. Je tiens à le faire, parce que je connais Véronique, maintenant depuis trois ans, je sais que c'est une femme de convictions. Je ne savais pas qu'elle avait ce courage, et je vous remercie, Monsieur le Maire, de lui avoir donné l'occasion de s'exprimer comme elle l'a fait.

Je pense que le débat qui vient de se dérouler fait honneur à notre Cité. C'est un sujet important. Pour nous, un sujet capital, et je tiens à remercier au passage l'ensemble des services pour le travail qui a été effectué, et qui est un travail tout à fait remarquable.

Mon intervention n'a d'autre objet que d'expliquer mon vote.

Je souhaite d'abord rappeler ceci. Le projet de la réouverture du Petit Théâtre, c'est un projet phare pour notre équipe. Il ne faut pas passer à côté. Et c'est une raison majeure pour moi, donc, de voter cette DSP. Il y a urgence, parce que l'inauguration va se faire en juillet. On ne peut pas attendre. Nous avons évoqué cela en commission. C'est une raison aussi pour moi de voter en faveur de cette délégation de service public. Et puis, mettre ce seul point à l'ordre du jour du Conseil municipal, je trouve que cela a été une très bonne chose. Parce que cela montre aux Neversois toute l'importance que nous attachons à ce projet, à ce projet culturel qui leur est proposé.

Alors, je me suis interrogé en commission sur l'intention de Mme Coline Serreau d'obtenir le label Centre Dramatique National. Je vais faire plaisir à M. Lagrib et M. Dos Reis, en leur disant que j'étais à Aubervilliers dimanche. Et il y a un théâtre, qui a une jauge de 360 places. C'est un théâtre qui a le label CDN. Tant mieux pour lui, et tant mieux pour nous si nous obtenons ce label, si Mme Serreau parvient à l'obtenir dans les trois ans à venir. Cela évidemment contribuera au rayonnement de notre Petit Théâtre, comme cela contribue au rayonnement du théâtre d'Aubervilliers et à d'autres théâtres dont il est fait mention dans le dossier de Mme Serreau.

Cette perspective peut nous donner encore une raison supplémentaire de voter en faveur de la DSP qui nous est proposée.

C'est vrai, ce label CDN est difficile à obtenir. Espérons que cela ne sera pas mission impossible, et faisons confiance aux relations que Mme Serreau entretient grâce à son réseau pour débloquer la situation, et, si c'est le cas, même les représentants de l'opposition ici ne pourront que s'en féliciter.

Pour les raisons que je viens d'évoquer, je voterai cette délégation de service public. Je voudrais néanmoins revenir sur certains termes de la délibération. Il nous est demandé deux choses. Il nous est demandé d'abord d'approuver le choix du délégataire, donc le choix du Théâtre de Babylone, et il nous est demandé ensuite d'approuver le contrat de délégation de service public qui nous est proposé.

Ces deux questions sont évidemment intimement liées. À partir du moment où je vous ai dit que j'allais voter la DSP, c'est que je ne peux qu'approuver le choix du délégataire. Dont acte. Néanmoins, vous me permettez, Monsieur le Maire, de m'exprimer sur le sens de mon vote.

En définitive, l'écart, et on l'a souligné de manière abondante tout à l'heure, est assez faible entre les deux projets, mais ce qui est sûr et là, tout le monde est d'accord, c'est que ces deux projets sont extrêmement différents. Il y en a un qui émane d'un artiste neversois émergeant, lequel met en évidence les forces culturelles locales ; et puis, il y en a un autre qui met en évidence le réseau culturel national, voire international, et qui émane d'une artiste parisienne connue du grand public.

Vous savez, Monsieur le Maire, mes préférences allaient au premier de ces projets, plutôt qu'au second. Vous en connaissez les raisons. La raison essentielle étant que, lorsque l'on a des ressources performantes sur le plan local, sur le plan culturel local, pourquoi aller chercher ailleurs ce dont on dispose sur place ? Mais j'entends vos arguments. Je n'y reviens pas. Je partage d'ailleurs, vous le savez, votre vision

de l'avenir de notre Ville, sur un certain nombre de sujets. Sur celui-ci, nous avons des différences, et j'ai bien entendu les arguments de votre adjointe à la Culture.

Quoi qu'il en soit, c'est un pari, que nous engageons, ou que nous aurions engagé, c'est vrai, mais en sens inverse, si c'était un autre choix qui avait été arrêté. C'est un pari, donc forcément il y a une part d'aléa, et on ne sait pas ce que peut nous réserver l'avenir.

Cela dit, je sais faire preuve de solidarité au sein de mon groupe, quand j'estime qu'il est de l'intérêt général de le faire, et cet intérêt général, je le fais prévaloir sur toute autre considération, y compris sur des convictions qui me sont personnelles, ou des appréciations qui me sont personnelles.

Or, je considère qu'il est de l'intérêt des Neversois qu'après une si longue attente, notre Petit Théâtre ouvre enfin ses portes, et qu'il les ouvre le plus vite possible.

Voilà pourquoi, entre autres, je voterai en faveur de cette DSP.

J'ajoute encore ceci, pour terminer. Et là je me permettrai de faire une sorte de réserve d'interprétation, comme disent les constitutionnalistes. Dans le cahier des charges, l'accent est porté, notamment, sur les publics locaux visés, et sur les partenaires locaux associés. Alors, ce cahier des charges, bien entendu, il s'impose au délégataire, mais il convient d'être attentif – c'est un terme que vous avez employé, Monsieur le Maire – au fait que le culturel local devra constituer lui aussi pour le délégataire retenu une vraie priorité. Vous avez même à deux reprises employé le terme de « vigilance ». Je n'emploierais pas ce terme, mais je dirais qu'il faudra vous montrer exigeant, oui, exigeant sur ce point, Monsieur le Maire. Et en cas de difficultés, si des difficultés surviennent, ne pas retenir une interprétation minimaliste du cahier des charges, mais bien au contraire en donner une interprétation maximaliste au profit de tous les publics locaux, et au profit de tous les partenaires locaux.

M. le Maire – Je serai vigilant, Monsieur Francillon. Et d'ailleurs, si on l'avait peut-être été plus sur la Maison de la Culture, nous aurions peut-être moins de travaux à supporter aujourd'hui. Je fais allusion peut-être à un manque de vigilance un temps. Il faut l'être comme on doit l'être avec l'ensemble de nos délégataires. Cela évite les mauvaises surprises, et cela permet d'être assuré que la politique sera portée. Monsieur Séjeau.

M. Séjeau – Merci, Monsieur le Maire, de me redonner la parole, et de nous donner le temps nécessaire à ce débat, effectivement. Je vous ai écouté avec beaucoup d'attention. Je suis désolé, mais vous ne m'avez pas convaincu. Mon interprétation reste la même. Mais surtout, je m'inscris en faux par rapport à la critique que vous faites en disant « vous restez entre vous », « vous ne voulez pas accueillir de personnalités nationales ». Je pense avoir dit exactement le contraire dans mon intervention. C'est-à-dire que la candidature d'Olivier Broda, pour moi, n'est pas une candidature locale. Toute proportion gardée, ce serait comme dire que Jean Genet est un écrivain local. Non, on peut être aussi Nivernais et avoir du talent. Et si je trouve sa candidature meilleure, ce n'est pas parce qu'il est Nivernais, c'est parce que je trouve sa candidature meilleure. Tout simplement. Et pour le coup, il démontre, preuves à l'appui, je l'ai dit, qu'il a des réseaux mieux étayés, et mieux définis dans son dossier.

Donc, non, ce n'est pas un local contre une grande personnalité nationale ; ce sont deux candidatures qui ont des réseaux, et il se trouve que ceux d'Olivier Broda sont mieux détaillés, et son projet plus étayé.

Je ne voudrais pas que cela reste cette opposition-là. Je crois que le débat du Conseil municipal de ce soir n'était pas celui-là.

Et puis, oui, je suis d'accord, il faut faire preuve d'audace, il faut prendre des risques. Mais, là, il n'est pas question d'audace, il est question de mensonge, tout simplement, et je crois que ce qu'elle affiche, et les budgets qu'elle prétend réunir, relèvent du mensonge, comme on a fait croire aux Nivernais que, si l'on allait avoir très rapidement le TGV, une somme d'argent allait se déverser sur le territoire.

Quant au label, ce n'est pas une question de taille de salle, Monsieur Francillon ; c'est que la DRAC n'en décerne plus. Tout simplement ! Ils n'en décernent plus ! Voilà. Et Véronique Lorans l'a très bien dit. Elle est très au fait de ce dossier. Je conclurai sur ce point. Merci.

M. le Maire –

Merci. Je voulais préciser que le TGV, ce n'est pas moi qui l'ai annoncé.

Je voulais aussi rajouter que ce n'est pas parce qu'Olivier Broda est aussi sur le territoire qu'il n'a pas été choisi. Heureusement. Vous le savez.

Juste sur les labels. Effectivement, pour l'instant, c'est en stand-by. Cela ne veut pas dire que cela ne pourra pas revenir un jour. Il faut aussi savoir quelle va être la politique portée. Dans ce que j'ai comme informations, la dernière attribution du label a été faite en Haute-Normandie en 2013, et en 2012 pour la Comédie de Poitou-Charentes à Poitiers. C'est vrai que cela existe depuis 1947, que c'est régulièrement délivré et qu'il y a des pauses aussi, et que parfois cela reprend. Mais je le redis, ce n'est pas l'objet premier de cette délégation. Après, c'est le choix de Coline Serreau de l'insérer dedans, et, encore une fois, si elle l'obtient, ce sera tant mieux. Mais ce n'est pas là-dessus que nous nous fondons. Delphine Fleury.

Mme Fleury –

Merci, Monsieur le Maire. Moi non plus, malgré les précisions que vous avez souhaité apporter au débat, je ne suis pas convaincue. Je reste sur les positions qu'a rappelées Wilfrid Séjeau tout de suite. Le projet d'Olivier Broda est le meilleur, et de loin. Je n'approuverai pas le projet que vous nous demandez d'approuver ce soir.

Je voulais revenir en deux mots sur les assertions que régulièrement vous amenez sur le fait que la fermeture du Petit Théâtre a été un acte délibérément choisi, voulu, pour je ne sais quelle raison, d'ailleurs, s'il avait été aussi délibéré que vous semblez l'affirmer. Je vous avais dit, il y a quelques conseils municipaux en arrière, que ce n'est pas parce que l'on affirme quelque chose, avec beaucoup de talent, et qu'on l'énonce comme vous le faites que cela devient une vérité. En l'occurrence, ce n'était pas un choix, la fermeture du théâtre ; c'était quelque chose qui s'est imposé, pour des questions de sécurité. Je me rappelle très bien que, sur les derniers « De Nevers à l'aube » qui ont été organisés au Petit Théâtre, la commission de sécurité était très réticente à nous accorder l'autorisation pour pouvoir organiser ce festival au Petit Théâtre, pour des raisons de solidité de l'équipement au vu du nombre de spectateurs qui étaient accueillis à ce moment-là. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles nous nous sommes après tournés vers la Maison de la Culture, qui nous a accueillis pour ce festival. Si c'était vrai pour « De Nevers à l'Aube », c'était vrai pour d'autres manifestations aussi.

Nous sommes certainement coupables, l'équipe précédente, d'avoir tardé à rénover ce théâtre, mais nous avons bien l'intention de le rénover. Il y avait d'ailleurs un projet qui avait été estimé sur sa rénovation effective. Alors qu'il vous a été très facile, Monsieur le Maire, de retrouver un simple courrier de Florent Sainte Fare Garnot, maire de Nevers, adressé au Président du Conseil départemental pour lui poser la question de savoir sa position concernant une éventuelle affectation à un autre usage que scolaire de locaux scolaires, sans présager ni parler d'ailleurs dans ce courrier de volonté de fermeture de la part de la Ville de cette école... Mais bref. Il vous a été très facile de remettre la main sur ce courrier. Il vous sera donc très facile de remettre la main sur ces notes et ces projets préparatoires pour la rénovation du théâtre. Il y en avait un. Vous affirmez que non ; je vous affirme que oui. Il était d'ailleurs estimé à 6 millions d'euros, si mes souvenirs sont bons. Mais peut-être François Diot s'en souvient-il aussi. Pourquoi une somme aussi élevée que cela ? C'est parce qu'à l'époque, nous considérons que la rénovation du Petit Théâtre devait se faire dans les règles de l'art, si j'ose dire, en fonction de ce qu'était ce monument historique, avec des corps de métiers qui étaient spécifiquement dédiés à la rénovation d'un lieu tel que celui-ci.

Voilà les raisons pour lesquelles nous avons fermé ce Petit Théâtre. C'est parce que notamment les questions de sécurité et de conditions d'accueil du public n'étaient plus réunies. Il a continué de se dégrader, et à une vitesse grand V, puisqu'il y avait des infiltrations d'eau. Effectivement, nous avons tardé à le rénover, mais, encore une fois, nous étions partis sur un montant de travaux qui étaient très élevés, et à l'époque, nous étions très attachés à avoir un désendettement de la Ville, et à ne pas grever davantage les budgets municipaux, mais je pense que nous aurons l'occasion d'y revenir au moment de la discussion sur le DOB.

Voilà les précisions que je tenais à apporter.

M. le Maire –

Vous tenez à en apporter ; moi aussi. Puisque vous le ré-abordez, même si ce n'est pas le sujet, mais j'aime bien les choses précises, et je cite la lettre, que je l'on pourra peut-être réafficher – puisque vous y revenez, j'y reviens aussi –. Je cite M. Sainte Fare Garnot, qui écrit au Président du Conseil départemental : *« Aujourd'hui, le devenir de l'école primaire Lucette Sallé reste posé au regard de l'évolution de la démographie scolaire. De nombreux échanges ont eu lieu entre nos services respectifs pour envisager l'installation d'une Université du temps libre dans cette école, la partie surnuméraire pouvant accueillir le Musée de l'Éducation »*. Donc, ne dites pas l'inverse. Ce n'est pas un reproche ; d'ailleurs, c'était plutôt censé de le faire, mais ne dites pas que ce n'était pas évoqué. C'est un courrier. Je sais que cela vous gêne. Je n'ai pas retrouvé grand-chose, parce qu'il y a 600 kg de papiers qui ont été brûlés après les élections, et il n'y avait plus rien au Cabinet du Maire, mais cela, je l'ai retrouvé. Je sais que cela vous dérange, mais c'était un projet censé que de vouloir fermer les écoles, vous voyez, mais ce n'est pas nous qui avons eu l'idée, c'est vous.

Après, je voulais quand même revenir sur certaines choses, parce que le projet du théâtre, ne dites pas que nous ne le faisons pas dans les règles de l'art. Simplement, nous le faisons pour 3 millions d'euros, et les Neversois auraient payé 6 millions parce que votre projet, je l'ai vu, consistait à tout refaire. Tout refaire ! Ce qui aurait été une erreur, parce que l'on ne respectait pas le bâtiment. Or, là, les dorures, tout l'habillage, ont pu être restaurés, par des artisans, par des maîtres artisans. Donc, vous vous trompez là-dessus.

Ensuite, vous me dites que je ne vous ai pas fait changer d'avis. Je n'avais aucun espoir de vous convaincre, de toute façon. Je sais que par *a priori* vous n'auriez jamais été convaincue du choix.

Vous dites « c'est le meilleur, M. Broda ». Qu'est-ce que vous en savez que c'est le meilleur ? Et qu'est-ce que j'en sais que Mme Serreau, c'est le meilleur ? Qu'est-ce que j'en sais ? Nous verrons dans cinq ans. Pour savoir qui est le meilleur, il faut avoir beaucoup de prétention. Le vote que nous proposons, c'est Coline Serreau, mais quelle prétention avez-vous de dire « M. Broda, c'est le meilleur ? ». Qu'est-ce que vous en savez ? Vous êtes experte ? Vous avez vu le théâtre vivre avec M. Broda pendant cinq ans ? Qu'est-ce que vous en savez ? Mais je peux me retourner la question sur Mme Serreau.

Ce n'est pas une notation d'école. Ce n'est pas qui est le meilleur. Je n'en sais rien, je n'ai pas compétence pour juger qui est le meilleur entre deux artistes très différents et qui ont un parcours très différent. J'ai essayé de voir quel projet pourrait le mieux, à mon sens, et au sens de notre équipe, pourrait porter les choses, porter un projet d'avenir, et je le dis, qui durera bien plus longtemps, je l'espère, que les mandats qui m'ont été confiés. J'aurais sans doute plus de temps pour aller au théâtre, d'ailleurs.

C'est cela, l'objectif, ce n'est pas le fait du prince, ce n'est pas de faire un choix personnel, parce que je n'en ai pas de motivation.

Alors, que je vous convainque ou pas, je voulais, en tout cas, vous convaincre de ces principes-là qui m'animent pour tout, et qui sont des principes d'intérêt général. Après, on jugera. Et les Neversois jugeront. C'est eux qui jugent, notamment quand ils sont appelés aux urnes.

Vous avez dit « on peut se reprocher de ne pas avoir fait le choix... » Ce n'est pas un choix de fermer le théâtre. Cela a été fait, je sais que cela a été fait sous un angle. Mais, si on avait voulu le sauver, ce théâtre, vous auriez pu. Vous auriez pu éviter sa fermeture pendant pratiquement plus de huit ans. Parce qu'il faut se battre, dans la vie. Il faut se retrousser les manches, et il faut anticiper. Et une piscine dont on annonce l'ouverture en 2009, qui va simplement ouvrir qu'à la fin de cette année, si tout va bien, ou au début de l'année prochaine, si tout va mal, car il y a un artisan qui a pris du retard. Cela se connaît, la durée de vie d'une piscine. Ce n'est pas politique, ce n'est pas un enjeu de campagne municipale, si on gère normalement une Ville. Et les mises aux normes d'un équipement culturel, cela se sait. Ce n'est pas quelque chose qui vous tombe sur la tête. Ce n'est pas une météorite qui a écrasé le toit du théâtre. Cela s'anticipe. Le problème, c'est que tout a été géré comme cela. Le PAC des Ouches. La Maison de la Culture. Le Centre Expo. Le Centre Expo, depuis que je suis là, on me dit qu'il faut qu'il ferme, pour des contraintes de sécurité. Chaque année, on tire un petit peu les bouts, et puis on fait quelques travaux, qui ne seront pas remis en cause, éventuellement, par une reconstruction, que l'on va essayer de lancer dès la fin de cette année. Mais c'est pareil, le Centre Expo, si moi j'avais écouté ce que l'on m'indiquait en disant « ce n'est plus possible, Monsieur le Maire, il faut le fermer », je l'aurais fermé. Mais non, nous nous sommes retroussé les manches, et nous avons essayé de trouver même ce que l'on n'avait plus pour le maintenir. Et la Maison des Sports !

Donc, oui, je suis content que vous fassiez votre *mea culpa*, mais il y a manifestement eu un manque d'anticipation. Et quand on vient me « chercher » sur les écoles, je considère que c'est quand même malvenu, parce que nous faisons sur les écoles ce qui aurait dû être fait depuis longtemps aussi. Si en 2014, on n'était

pas capables d'avoir des écoles avec du double vitrage partout, c'est qu'il y a eu un problème avant. Donc, oui, il n'y a eu aucune anticipation dans la gestion de cette Ville. Si vous voulez en arriver là, j'en arrive là. C'est la réalité. Avec des budgets qui étaient moins contraints qu'aujourd'hui. Donc, oui, cela, je le dénonce – et je l'ai fait, avec toute mon équipe, fermement –, ce suicide du théâtre. Comme a été suicidée la piscine de La Jonction pour un équilibre budgétaire. Quand je vois ce qu'a coûté Nevers Plage, dont nous avons un peu réduit la voilure financière, si nous avions mis cet argent-là en investissant pour rénover la piscine de La Jonction, elle n'aurait pas été fermée, et je peux vous assurer que la Ville ne s'en porterait que mieux, et notamment sur ses économies de fonctionnement, en privilégiant un investissement qui était nécessaire. Sa fermeture a traumatisé les Neversois, comme la fermeture du théâtre. À Nevers, quand on avait, on fermait ; et quand on n'avait pas, on se plaignait. Nous, ce n'est pas notre politique : nous faisons tout pour garder, et quand cela a été fermé, nous faisons tout pour ouvrir, à partir du moment où c'est utile à notre Ville et aux Neversois.

Je suis assez sidéré du fatalisme dont vous avez fait preuve, et que vous venez de rappeler. Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Merci, Monsieur le Maire. Sur l'ensemble des questions que nous vous avons posées, vous avez répondu sur la question tarifaire, mais pas sur le reste, notamment la présence de Coline Serreau à temps plein, etc. Je ne vais pas refaire toute mon intervention. Mais sur cette délibération, je ferai confiance à Véronique Lorans, et je salue son courage et son honnêteté. Elle a mené le projet dès le départ, et je pense que c'est la mieux à même de pouvoir donner un avis sur ce projet, mais également je suis à l'écoute de mes collègues comme Christine Villette qui a travaillé sur le projet des jeunes au niveau du partenariat avec l'École de la Deuxième Chance. Pour toutes ces raisons, nous rejoignons l'opposition.

À chaque fois, je vous entends faire référence à l'équipe d'avant, mais il me semble que vous étiez au parti socialiste également six mois avant de pouvoir mener la campagne. Donc, le passé, c'est une chose.

Je tiens à rappeler que tous les investissements que nous menons aujourd'hui, il faut être juste et équitable, c'est grâce aussi à la gestion qui a été menée les trois dernières années, pour pouvoir parvenir à une gestion saine. Les investissements sont possibles aujourd'hui grâce à cette gestion qui a été menée.

Pour toutes ces raisons, je vais redemander une nouvelle fois le vote à bulletin secret. Si nous sommes un tiers à le demander, c'est possible. Je vais demander à ce que nous fassions un vote à bulletin secret, et j'en appelle à la responsabilité de chaque élu, ce soir.

M. le Maire –

Je ne ferai pas de vote à bulletin secret, dans la mesure où nous ne remplissons pas les conditions.

Vous me rappelez mon passé, que j'assume complètement. Je n'ai pas quitté tout à fait, comme vous le dites, mais peu importe. Et je parle simplement de bon sens. Ce n'est pas politique, cela ! Ne politisez pas les choses. Entretien des écoles, ce n'est pas de droite de gauche, du centre, d'En marche... Entretien des équipements, ce n'est pas cela non plus.

Je veux bien qu'il y ait des débats, mais comme l'a dit Jacques Francillon, nous avons consacré un Conseil pour que tout le monde puisse s'exprimer, mais n'allez pas dans des terrains glissants, où je pourrais rappeler quand même quelques

éléments un peu désagréables. Je n'ai pas envie de l'être ce soir, mais s'il le faut, je le serai.

Nous allons afficher un document. C'est une note d'un DGA de la Ville au maire, qui indique avoir rencontré l'élue en charge des écoles pour lui présenter différentes pistes de réforme du patrimoine scolaire. C'était de bon sens. Nous étions le 17 janvier 2012. Et le 17 janvier 2012, « *il est nécessaire de prendre des mesures fortes...* » – sauf que personne n'a eu le courage de le faire. Personne –. « *... pour pouvoir maintenir les services apportés aux élèves, poursuivre la valorisation d'une politique éducative de gauche, une ATSEM par classe, intervention dans le temps scolaire, classes découvertes...* ». Elle semble accepter qu'à la rentrée de septembre 2012, en plus de la réorganisation de l'école de Lund et de la fermeture de l'école de la Manutention, il y ait « *fermeture de Lucette-Sallé élémentaire avec transfert sur Cloix et Rotonde* ». « *Organisation à affiner avec l'Éducation nationale* ». « *Fermeture d'Alix Marquet et transfert sur Blaise-Pascal* ». « *Fermeture de Claude-Tiller maternelle, transfert sur Jean-Macé maternelle* ». « *Fermeture à la rentrée de septembre 2013 de Mouësse maternelle pour faire un groupe scolaire sur l'élémentaire, et transfert des activités du centre social du Banlay sur l'école Guynemer élémentaire* ». Je ne dis pas que c'est mal ; je dis que c'était prévu. Sauf qu'il a manqué le courage de le faire. Mais vous voyez ! Et c'était encore plus d'ampleur que nous !

Donc, au bout d'un moment, on ne mélange pas, Monsieur Lagrib, les torchons et les serviettes !

Nous allons reparler théâtre. Nous allons finir de parler théâtre, parce qu'ici c'est parfois aussi du théâtre. Je considère que Madame Fleury, vous nous cherchez sur les fermetures d'écoles. Si vous aviez été courageux, effectivement, nous n'aurions pas eu à le faire. Et les Neversois auraient fait des économies depuis bien plus longtemps.

Mme Fleury – Si nous avions eu l'intention, nous l'aurions fait.

M. le Maire – Vous n'aviez pas l'intention ? C'est curieux que vous fassiez travailler un DGA là-dessus. Je ne connais pas de DGA qui travaille de façon autonome sur des sujets. Mais, effectivement, il y a ceux qui assument, et ceux qui n'assument pas. Moi, je suis de ceux qui assument.

M. Lagrib – Sur le vote à bulletin secret ?

M. le Maire – Je refuse. Vous êtes le seul à le demander.

Je vous propose :

- d'approuver le choix porté sur le Théâtre de Babylone, représenté par Mme Coline Serreau et ses associés, Clara Pécot et Nathanaël Serreau, en tant que délégataire de service public pour l'exploitation du théâtre municipal de Nevers dans le cadre d'une concession de service public
- d'approuver le contrat de délégation de service public et ses annexes,
- d'autoriser M. le Maire à signer ledit contrat de délégation de service public et tous les documents y afférents,
- d'autoriser M. le Maire à exécuter toute diligence pour rendre le contrat exécutoire et pour son exécution.

En dehors de la non-participation au vote de Mme l'Adjointe à la Culture, qui vote contre ? 11 voix contre. Qui s'abstient ? Trois. C'est adopté à la majorité.

Le projet est adopté avec 24 voix pour.

Oppositions : 11

Abstentions : 3

Adopté à la majorité.

Je suis heureux, et je voudrais que l'on revienne sur une note positive, au-delà de ce qui peut nous séparer : je pense que nous partageons, en tout cas, tous cette satisfaction de pouvoir ré-ouvrir le théâtre, redonner le théâtre aux Neversois. C'était un projet fort que nous portions, et que nous allons continuer à porter, désormais accompagnés d'un délégataire. Je pense que les Neversois sauront reconnaître – vous l'avez dit vous-même aussi –, que nous partions de loin, avec un équipement fermé depuis de longues années. Au-delà des positionnements, tout choix nécessite à la fois un renoncement, mais aussi de la passion et de la motivation, et au-delà du fait que certains arguments que vous avez tenus n'étaient pas effectivement inefficaces dans leur portée, il y a un choix, nous devons l'assumer, et faire confiance à ce nouveau délégataire. Et moi, je pense que ce nouvel acteur local saura, et de toute façon, devra travailler avec ceux qui sont déjà là le plus intelligemment possible, et surtout en complément, pour que nous puissions, d'ici quelque temps – et le plus court sera le mieux – bénéficier du Café Charbon rénové, de la Maison de la Culture de Nevers Agglomération en partie rénovée, parce qu'il y a beaucoup à faire à l'intérieur, et tout ne pourra pas être fait en un seul tenant, et donc notamment ce théâtre. Je ne parle pas de tous les autres équipements qui sont en attente.

Je pense que c'est en tout cas, quels que soient nos votes, tous ensemble, ce dont nous pouvons être fiers ce soir. C'est d'avoir redonné vie à un bâtiment qui était devenu un fantôme de notre ville. Il méritait mieux. Nous l'avons fait.

Je vous remercie de votre présence.

Je vais lever la séance du Conseil municipal, et vous donner rendez-vous le 13 mars 2018 à 18 h 30, pour le débat d'orientations budgétaires.

Je vous remercie. La séance est levée.

La séance est levée à 21 heures 52.

Les secrétaires de séance

Le Maire

Denis Thuriot

Yannick Chartier

Wilfrid Séjeau